



COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

VILLE DE SCHOELCHER

QUESTION N° 1.1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023



L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars 2023, à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Yolène LARGEN-MARINE, 1<sup>ère</sup> adjointe de Monsieur le Maire Luc CLEMENTE.

**Étaient présents :** MM/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER (17h34), Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Josiane NAPOLY-PUJAR, Eric JULTAT (18h08), Corinne Brigitte PLANTIN (18h05), Noham BODARD, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Vanessa BAPTE (17h28), Jean-Pierre LUGIERY, Patrice CHARLEBOIS, Arlette BRAVO-PRUDENT, Daniel CHOMET, Georges HARPON (17h43), Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

**Absente :** Marinette TORPILLE.

**Absents excusés :** MM/Mmes Luc CLEMENTE, Pierre MIDELTON (à partir de 19h28), Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY-PUJAR (à partir de 19h31), Noham BODARD (à partir de 19h07), Marie-Claude RAQUIL (à partir de 18h57), William PAULIN (à partir de 19h13), Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jean-Luc MAVILLE, Jocelyne SABINE.

**Procurations :** MM/Mmes Luc CLEMENTE, Pierre MIDELTON (19h28), Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Noham BODARD (19h07), Marie-Claude RAQUIL (18h57), Laurie ABAUL, Jean-Luc MAVILLE, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à

Mme/MM Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER (19h28), William PAULIN, Nicole DUFEAL, Vanessa BAPTE (19h07), Léone VAILLANT épouse BARDURY (18h57), Patrice CHARLEBOIS, Jean-Pierre LUGIER, Daniel CHOMET.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* salue l'assemblée et indique avoir reçu délégation de *Monsieur Le Maire* afin de présider cette séance de Conseil municipal. Elle présente les excuses de l'édilité qui est empêchée.

Après l'appel nominatif des Conseillers, sur invitation de *Madame Yolène LARGEN-MARINE*, *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services*, déclare qu'avec 20 Conseillers municipaux présents, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le quorum étant atteint, *Madame Yolène LARGEN* déclare la séance du Conseil municipal du 14 mars 2023, ouverte.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE* propose sa candidature aux fonctions de Secrétaire de séance.

En l'absence d'autre candidature, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* demande à l'assemblée délibérante de faire connaître son vote.

*Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE* est désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance du Conseil municipal du mardi 14 mars 2023.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

### GOUVERNANCE

1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2023

1.2 Actes pris par délégation

### FINANCES

2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la ville de Schoelcher

2.2 Règlement Budgétaire et Financier (RBF) – ville de Schoelcher

### COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

3.1 Demande de subvention de l'Association « ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » à la ville de Schoelcher

3.2 OPEN CORSAIR INTERNATIONAL DE TENNIS 2023 – 10<sup>ème</sup> anniversaire – Demande d'aide financière à la ville de Schoelcher

3.3 « La nuit des meilleurs sportifs Schoelchérois » - 6<sup>ème</sup> édition

3.4 Validation du projet « Orchestre à l'école » de l'école primaire Anse Madame A

3.5 Organisation du « Vidé en pyjama 2023 » - Lundi 20 Février 2023

3.6 Approbation du Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et insalubre 2023 – 2028 et de l'engagement financier pluriannuel de la ville de Schoelcher à ce PILHI

## GOUVERNANCE

### **1.1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2023**

*Madame Yolène LARGEN* demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler.

Notant qu'il n'y a pas de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN* invite les Conseillers municipaux à faire connaître leur vote.

**Les Conseillers municipaux approuvent, à la majorité avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.**

### **1.2 Actes pris par délégation**

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* présente ce point.

Par délibération n° 2020-02-009 en date du 16 juin 2020, le Conseil municipal a donné à Monsieur le Maire mandat, et en cas d'empêchement à son 1<sup>er</sup> Adjoint, pour prendre des décisions dans certaines matières sur la durée de la mandature 2020-2026.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 31 Janvier 2023, en vertu des alinéas 1 à 29 de la Délibération, CM n° 2020-02-009 pour les attributions listées ci-après.

21° Exercer ou déléguer, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code, notamment dans le cadre des zones économiques, commerciales ou artisanales figurant au Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, ainsi que des centralités économiques (Centres commerciaux, zones et espaces touristiques ou économiques, ...)

**POLE INFRASTRUCTURES, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT /  
URBANISME**

*Les informations ci-dessous renseignées émanent du Formulaire Cerfa n° 10072\*02 produit par les propriétaires des biens (Déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à un droit de préemption).*

**NOTIFICATION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTER  
DU 01/01/2023 AU 31/01/2023**

Numéro de dossier	Section	Parcelles	Propriétaires	Surface de terrain	Adresse de l'opération	Prix de vente	Date de décision
DIA 972229 22 00134	K	297	AVATAR	3 640 m <sup>2</sup>	CTRE COMMERCIAL PATIO DE CLUNY	334900,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00133	V	1218, 1220	CLEMENTE Sylviane-Marie	564 m <sup>2</sup>	FOND LAHAYE	19000,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00132	O	109	ADELON Céline	430 m <sup>2</sup>	11 IMP DES SAPOTILLES MORNE BOYE	245000,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00131	K	485	SNC SERENITYS 2013	2 639 m <sup>2</sup>	PLATEAU FOFO EST	147250,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00130	R	933	ZERBIB Michaël-Haim	1 978 m <sup>2</sup>	24 B RUE AUBIN EDMOND CASE NAVIRE	350000,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00129	M	17	SCI MERISE	1135 m <sup>2</sup>	3 HAMEAU DE L'ANSE GOURAUD	782000,00	31/01/2023

DIA 972229 22 00128	K	480, 502	SARL SCHOELCHER AMENAGEMENT	2 500 m <sup>2</sup>	PLATEAU FOFO EST	273224,04	31/01/2023
DIA 972229 22 00127	T	299	SEPHOCLE Crescente	360 m <sup>2</sup>	2 RUE ALBERT CELESTIN	179000,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00126	V	366	JULTAT Solsthène	113 m <sup>2</sup>	1 rue Joseph Pierre-Emile FOND LAHAYE	198000,00	31/01/2023
DIA 972229 22 00125	R	549, 686	ATTAL Arnauld	1 045 m <sup>2</sup>	HABITATION CASE NAVIRE	100000,00	31/01/2023

**NOTIFICATION DE RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTER**  
DU 01/02/2023 AU 28/02/2023

Numéro de Dossier	Section	Parcelles	Propriétaires	Surface de terrain	Adresse de l'Opération	Prix de vente	Date de décision
DIA 972229 23 00009	T	1299	ENCLOS COM	1368.00	RTE DE L ENCLOS	330000.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00006	D	298	DIB André	980.00	42 CITE AUBERY TERREVILLE	288900.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00005	K	252 300	ESSE	1029.00	CTRE COMMERCIAL PATIO DE CLUNY	193000.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00004	AC	36 35	COSSON Marcel	666.00	4 LE POINT DU JOUR TERREVILLE	407000.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00003	V	327	SAND Sylviane	286.00	17 RUE ANCA BERTRAND FOND LAHAYE	133000.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00002	K	297	PUJIG Christiane	3640.00	CTRE COMMERCIAL PATIO DE CLUNY	70000.00	02/03/2023
DIA 972229 23 00001	T	388	CTS ALINE	990.00	32 RUE EMMANUEL OSEMAT ENCLOS	263200.00	02/03/2023

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler.

*Monsieur Emile GONIER* fait remarquer que *Monsieur le Maire*, à travers la délégation qui lui a été donnée par le Conseil municipal, n'a exercé le droit de préemption sur aucun dossier. Force est de noter que la ville est interrogée sur chaque transaction proposée et exerce son droit de préemption ou y renonce.

*Madame Yolène LARGEN* rappelle que toutes les données sont indiquées dans le tableau (parcelles, propriétaires...) susmentionné et qu'elles sont apportées à titre d'information.

## FINANCES

### **2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Sur demande de *Madame Yolène LARGEN-MARINE*, *Madame Marie GARON* présente le point.

17H28 – Arrivée de *Madame Vanessa BAPTE*

17h34 – Arrivée de *Madame Christine Arlette ALIKER*

17H43 – Arrivée de *Monsieur Georges HARPON*

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment majeur de la préparation budgétaire. C'est une étape de la phase politique de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget primitif.

Le DOB est, donc, défini comme une discussion tenue par l'assemblée locale. Dans les communes de 3 500 habitants ou plus, ce débat se tient sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Le DOB a le double objectif d'informer les élus et de leur permettre de s'exprimer sur les orientations proposées par l'exécutif. C'est un élément important de la démocratie et des finances publiques.

Il constitue la première étape formelle du cycle budgétaire et doit obligatoirement se tenir, en nomenclature M57, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Pour l'exercice 2023, il intervient après plus de deux ans sous influence de la pandémie de COVID 19, auxquels a succédé une amélioration progressive de la situation sanitaire depuis le second semestre de l'exercice 2022.

Pour autant, les conditions d'avant période COVID ne sont pas retrouvées, car d'autres facteurs comme la situation géopolitique ou encore l'inflation, contrarient le contexte économique mondial.

Le territoire national subit ces contraintes au même titre que les autres états.

Au niveau local, si on peut noter une reprise d'activité dans de nombreux secteurs, témoignant d'une économie dynamique en Martinique, les préoccupations mondiales ne peuvent cependant être ignorées.

C'est dans ce contexte que la commune de Schœlcher devra envisager ses orientations budgétaires pour l'année 2023, pour continuer de mener les missions de service public qui lui incombent.

Ces orientations devront également tenir compte des axes prioritaires arrêtés pour la mandature :

- La cohésion sociale,
- L'inscription durable de la ville de Schœlcher dans le 21<sup>e</sup> siècle,
- L'amplification de l'action municipale entreprise pour le développement, l'aménagement et l'attractivité du territoire.

## I – L'environnement économique

### I-1 L'environnement international *(Sources : FMI, La Banque postale, La Banque mondiale)*

L'année 2022 a été caractérisée par le choc géopolitique majeur débuté en février par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ainsi que par une envolée de l'inflation pour l'ensemble des pays.

Les différents états ont fourni des efforts considérables pour tenter de contrer l'inflation par le biais d'aides budgétaires diverses. Une consommation assez forte a été notée dans certains pays, signe que les ménages ont eux aussi contribué à aider l'économie. Ils auraient satisfait à une demande comprimée, puisant ainsi dans leur épargne accumulée pendant la crise sanitaire.

Ces derniers mois, la pression inflationniste s'est montrée plus tempérée avec une légère baisse des prix des matières premières, même s'ils restent encore élevés.

Les contraintes d'approvisionnement se sont assouplies, par rapport aux mois précédents. Au plus fort de ces contraintes, le prix des transports a été multiplié par 5 et certains secteurs subissaient d'importantes pénuries.

Selon le fonds monétaire international (FMI), le pic de l'inflation semblait avoir été atteint au troisième trimestre 2022, mais elle pourrait persister encore. Les entreprises risquent de répercuter les coûts élevés et les augmentations de salaires subits ces derniers mois, dans les prix des produits proposés aux ménages.

Et même si certains indicateurs semblent montrer une résilience, l'après fin de la politique « 0 » COVID en Chine, les taux élevés des marchés financiers, les perturbations géopolitiques dues à l'invasion russe en Ukraine, le resserrement des politiques budgétaires et monétaires pour contrer l'inflation, conduisent à anticiper un ralentissement de la croissance.

Le FMI prévoit une croissance 2,9% pour 2023.

Selon la Banque Mondiale, cette baisse concernera toutes les économies (avancées, émergentes ou moins avancées). Cela risque, d'ailleurs, d'augmenter la pauvreté des pays les moins avancés et de poser des difficultés pour la réalisation des objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique.

## Prévision de croissance du FMI (janvier 2023)

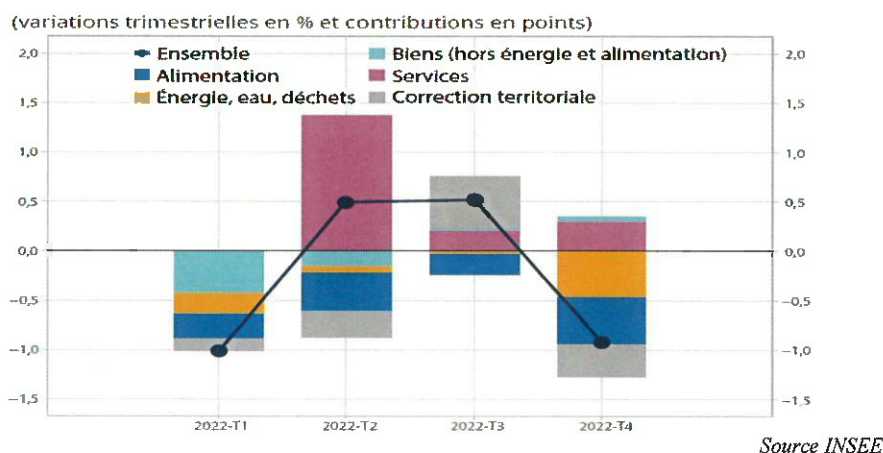
PIB réel (variation annuelle en %)

	2021	2022	2023	2024
Monde	5,9	3,4	2,9	3,1
<b>Economies avancées</b>	<b>5</b>	<b>2,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>
Etats Unis	5,6	2	1,4	1
Zone Euro	5,2	3,5	0,7	1,6
Allemagne	2,7	1,9	0,1	1,4
France	6,7	2,6	0,7	1,6
Japon	2,2	1,4	1,8	0,9
<b>Marchés émergents et économies en développement</b>	<b>6,5</b>	<b>3,9</b>	<b>4</b>	<b>4,2</b>
Chine	8,1	3	5,2	4,5
Inde	9	6,8	6,1	6,8
Russie	4,5	-2,2	0,3	2,1
Brésil	4,7	3,1	1,2	1,5

## I-2 Environnement national (sources : La Banque de France, INSEE, DGFIP)

En France, en fin 2022, l'activité économique a continué de ralentir mais sans pour autant reculer. Les enquêtes menées auprès des ménages témoignent d'une situation conjoncturelle à la fois hésitante et résistante. La confiance des ménages reste dégradée en fin de 4<sup>ème</sup> trimestre.

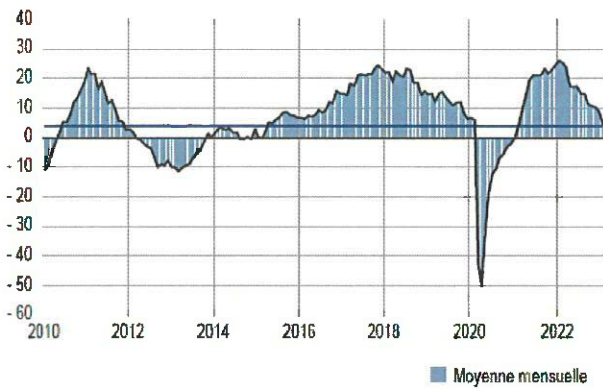
Si les difficultés d'approvisionnement ont diminué, apparaît l'inquiétude sur la demande compte tenu des prix qui restent sous tension. La consommation des ménages se concentre autour de l'alimentation et de l'énergie.



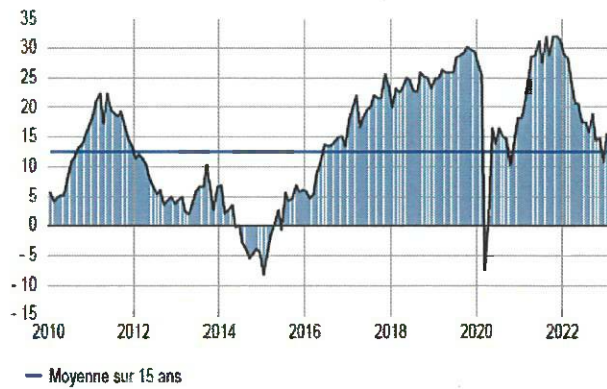
Les tensions se sont transmises au prix à la consommation. Ainsi en janvier 2023, on enregistre une hausse de 13% sur un an pour les prix de l'alimentation, selon l'INSEE.

L'opinion sur la situation des carnets de commande se dégrade de nouveau dans l'industrie et rebondit dans le bâtiment :

### a) Dans l'industrie



### b) Dans le bâtiment



Situation des carnets de commandes – source Banque de France

Les projections de la banque de France font anticiper une croissance faible de l'ordre de  $-0,3\%$  à  $0,8\%$  en 2023 (chiffres très proches de ceux du FMI).

Le chômage, lui, est estimé entre 7 et 8% pour fin 2023. Il pourrait atteindre entre 8 et 8,5% à horizon 2024/2025.

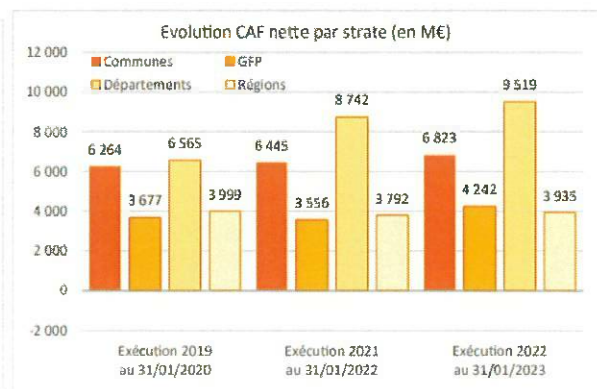
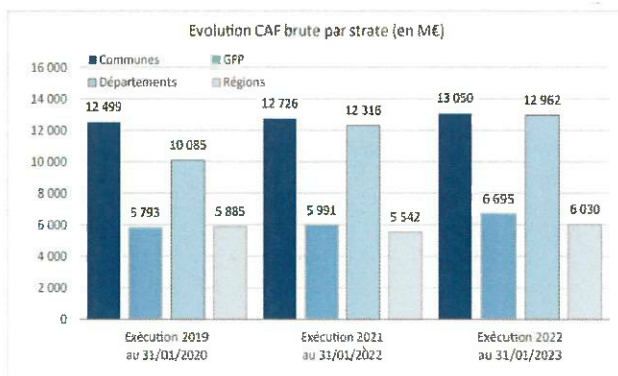
La dette publique se maintiendrait à 112% en fin 2023.

L'inflation elle, après une majorité de l'année autour de 6% avoisinerait les 4% en fin 2023, avant d'amorcer une baisse plus significative les années suivantes.

Le déficit public serait d'environ 5,4%.

Concernant les collectivités, si l'analyse de la Banque postale montrait une baisse globale des épargnes jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, la situation comptable des collectivités territoriales publiée par la direction générale des finances publiques (DGFIP) en février 2023, qui prend en compte la journée complémentaire des collectivités, fait état d'une augmentation des épargnes.

Les dépenses des collectivités ont augmenté en 2022 sous l'impulsion des frais de personnel et des achats courants, mais les recettes ont elles aussi augmenté, permettant de dégager des épargnes (brutes et nettes) en hausse.



Source DGFIP

## I-3 Local (sources : FMI, INSEE, IEDOM,)

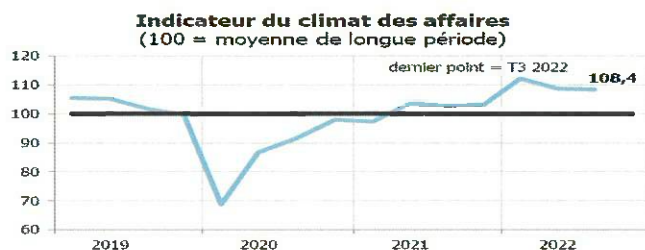
### Dans la Caraïbe et l'Amérique latine :

Après la croissance enregistrée dans ces pays en 2022 (+ 3,9%), du fait notamment de la reprise de l'activité touristique après la longue période COVID 19, le FMI prévoit, une baisse à 1,8% en 2023.

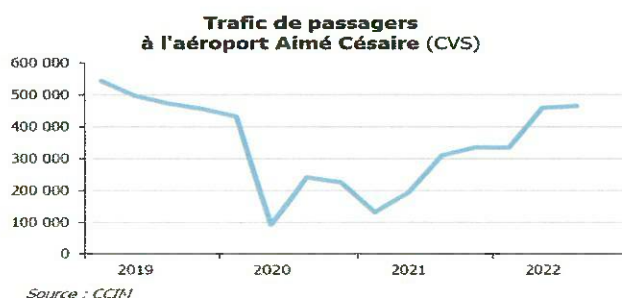
Cette baisse serait attribuée au durcissement des conditions financières, à la baisse des prix des produits de base exportés, aux perspectives de croissance plus faible des partenaires commerciaux mais aussi à la remontée des prix des transports, notamment aériens.

### En Martinique :

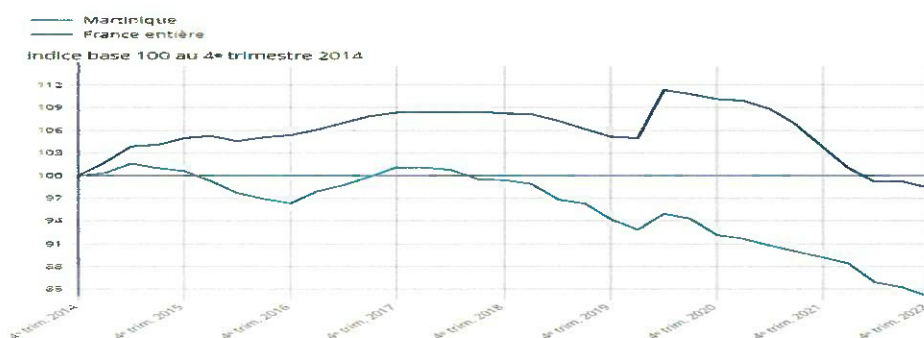
La situation économique de la Martinique a connu une reprise en 2022. L'activité économique apparaît plus dynamique dans la majorité des secteurs.



Le secteur du tourisme a profité de cette année de reprise aussi bien pour les croisières que pour le trafic aérien.



Le marché du travail semble, lui aussi, tirer profit de cette résilience, avec une baisse du nombre de demandeurs d'emplois (- 5,8% en un an et un taux de chômage à 13,3%).



Demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à Pôle emploi – source INSEE

A titre de comparaison, on peut observer :

- Un nombre de demandeurs d'emplois de - 6,4% en Guadeloupe, + 0,8% en Guyane et - 2,4% à la Réunion ;
- Un taux de chômage de 18,3% en Guadeloupe, 13,3% en Guyane et 17,7% à la Réunion.

Au niveau des créations d'entreprises, il est recensé + 99,6% en un an (1 122 au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et 2 240 au 4<sup>e</sup> trimestre 2022) avec les micro entrepreneurs. Hors micro entrepreneurs, ce taux est de +77%.

Il faut aussi noter que la population martiniquaise continue de baisser. On note 3 283 habitants en moins en 1 an.

## **II - Principales mesures de la loi de finances pour 2023**

### **➤ Mesures contre l'inflation**

Le bouclier tarifaire, introduit au courant de l'année 2022 pour aider à faire face à l'évolution à la hausse du prix de l'électricité, est reconduit en 2023.

Le dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et tarifaires, mis en place au cours de la crise sanitaire, n'a pas été reconduit.

Le nouveau dispositif appelé « filet de sécurité », introduit par la loi de finances rectificative de 2022 et destiné à compenser la hausse des dépenses d'énergie, de produits alimentaires ainsi que la majoration du point d'indice sur les rémunérations de la fonction publique en 2022, est reconduit en 2023.

Ce filet de sécurité concernera les collectivités sous conditions d'éligibilité (niveau de baisse de l'épargne brute d'au moins 15%, potentiel financier inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen, hausse des dépenses d'énergie supérieur à la hausse des recettes de 50% ou plus).

### **➤ Les dotations et péréquations**

La dotation globale de fonctionnement pour les collectivités françaises, augmente de 320 millions d'Euros (plus forte augmentation depuis 13 ans) pour atteindre 26,9 Milliards en 2023, contre 26,798 Milliards en 2022. L'augmentation n'a pas été indexée sur l'inflation.

Elle comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquations verticales (dotation de solidarité urbaine-DSU, dotation de solidarité rurale-DSR, dotation nationale de péréquation-DNP).

Pour la commune de Schœlcher, la dotation de péréquation perçue est la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM). Elle comprend une part dite socle et une part de péréquation d'outre-mer (DPOM) introduite par la réforme de la péréquation ultra marine.

Une autre dotation connaît une réforme, il s'agit de la dotation pour titres sécurisés (participation pour les stations délivrant les passeports). Cette dotation comprendra désormais 3 volets (au lieu de 2 actuellement) dont le dernier concerne les communes ayant recours à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

### **➤ La fiscalité**

Depuis 2020, les taux de taxe d'habitation étaient gelés du fait de la réforme de la fiscalité. Cette année 2023 permettra la levée du gel pour les taxes d'habitation encore applicables pour les communes, c'est-à-dire la taxe d'habitation sur les locaux vacants et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THLV et THRS).

Pour 2023, la revalorisation des bases annoncée est de 7,10% (contre 3,40% en 2022).

Il faut aussi noter :

- L'obligation de partage de la taxe d'aménagement avec l'EPCI, introduite par la loi de finances de 2022 est supprimée ;
- Le report de 2 ans pour les dispositions relatives à la révision des valeurs locatives ;
- L'exonération des logements sociaux à la TFPB, prolongée de 15 à 20 ans.

#### ➤ **Le soutien à l'investissement :**

Pour la DSIL et la DETR, une attention particulière sera accordée aux projets à caractère écologique.

Un fonds vert a été créé pour les investissements de transition écologique. Il est doté d'une enveloppe de 2 Milliards d'Euros d'autorisations d'engagement (AE) et de 500 millions de crédits de paiement (CP) en 2023.

Le taux du FCTVA est maintenu à 16,404% et la dématérialisation se poursuit.

### **III - La situation financière de la commune**

L'année budgétaire 2022 été marquée par une sortie progressive de la crise sanitaire à partir du second semestre.

Les activités municipales, mises entre parenthèses pendant la pandémie de COVID 19, ont repris sur l'ensemble du territoire communal.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les dernières écritures comptables de l'exercice 2022 ne sont pas finalisées, mais les premières données montrent une reprise globale des recettes, même si certaines restent en deçà de 2019, année de référence.

#### **III-1 L'évolution des ressources**

##### *Les recettes de fonctionnement*

###### *La fiscalité directe*

Les hypothèses retenues pour la fiscalité directe locale s'appuieront sur les éléments de la loi de finances initiales pour 2023.

Cette année, le Conseil municipal pourra de nouveau voter la taxe d'habitation qui ne s'appliquera que sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants, celle concernant les résidences principales étant dorénavant supprimée.

Compte tenu du contexte de forte inflation annoncé précédemment, du taux de revalorisation des bases annoncé par la loi de finances pour 2023, la volonté de la collectivité sera de préserver le pouvoir d'achat des schœlchérois. Les taux d'imposition locale seront maintenus au même niveau que ceux de 2022.

Rappel des taux applicables pour 2022 :

Données fiscales Schœlcher	Taux d'imposition
Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB)	15,06%
Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB)	5,15%
Taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV)	16,99%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	16,99%

Les recettes du casino, qui avaient fortement chuté en 2020 et 2021 (- 50% des recettes de l'année antérieure sur 2 ans) repartent à la hausse, même si elles ne sont pas au niveau des recettes perçues en 2019. Le produit encaissé en 2022 pourrait être reconduit en 2023.

Les recettes de la taxe sur les carburants connaissent une augmentation modérée malgré les hausses de tarifs enregistrées au cours de l'année 2022. Le montant des encaissements de 2022 pourrait être reconduit en 2023.

Les recettes de la taxe d'embarquement sur les passagers connaissent en 2022 un rebond lié à la reprise du tourisme sur le territoire, mais sans rattraper le niveau de 2019. Compte tenu de l'incertitude liée à l'augmentation du coût du transport aérien notamment, il conviendrait de reconduire le montant des produits 2022 pour l'exercice 2023.

Les recettes de l'octroi de mer, en hausse régulière depuis plusieurs années, peuvent être envisagées à l'identique des encaissements 2022, voire en augmentation pour 2023.

#### *Les produits d'exploitation du domaine*

Ces recettes qui proviennent principalement de l'activité de la piscine et des crèches municipales, semblent retrouver un niveau normal après plusieurs périodes de fermeture.

Les inscriptions budgétaires peuvent être reconduites à un montant similaire à la moyenne des années précédentes.

#### *Les dotations*

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation reçue de l'Etat, comprend pour la commune de Schœlcher, la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM).

La dotation communale est stable depuis 2018, voire en légère diminution.

Malgré l'annonce faite d'une augmentation de 320 millions d'euros pour le territoire français, il convient d'être prudent dans les sommes à inscrire au budget 2023. La commune subit, depuis quelques années, une baisse de sa population qui se répercute sur le montant encaissé de sa DGF, du fait de l'écrêtement opéré.

La population totale de la ville est en dessous des 20 000 habitants depuis 2022 et la péréquation portée par la DACOM ne suffit pas à compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

En tenant compte de cette contrainte, l'estimation des recettes de DGF pour 2023 pourrait se situer autour de 4,42K Euros pour 2023.

## Les ressources d'investissement avec une part de financements extérieurs

### Les dotations

Le fonds de compensation de TVA (FCTVA), le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) et la taxe d'aménagement constituent les principales dotations d'investissement.

Le FCTVA dépend du montant des investissements réalisés l'exercice précédent. Le FRDE, lui, provient du prélèvement opéré par les autorités sur les recettes de l'octroi de mer de l'année antérieure.

Pour l'exercice 2023, la commune pourra bénéficier, concernant cette dernière recette, d'un montant d'1 million d'Euros (contre 277K€ en 2022).

### Les subventions et participations des tiers

Afin de financer ses investissements, la commune poursuit son action consistant à mobiliser le maximum de partenaires extérieurs (Etat, CACEM, CTM, Europe, ...) en complément de son autofinancement.

Ces ressources viendront compléter, également, les financements extérieurs déjà obtenus et qui seront inscrits en report de crédits 2022, au budget d'investissement 2023.

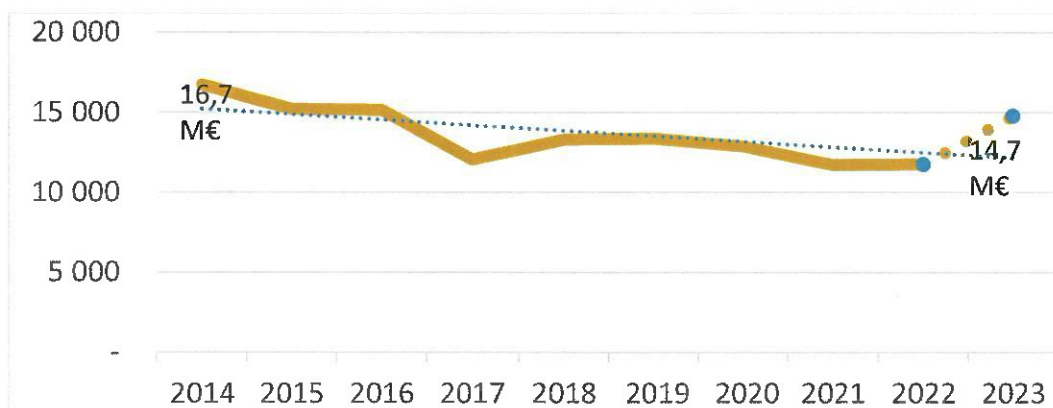
## III-2 Les indicateurs de solvabilité

### La dette

La commune a mis en place, depuis plusieurs années, une gestion active de sa dette lui permettant de maîtriser son encours et ses frais financiers.

Ainsi, en ayant recours à un emprunt de 4,4 millions d'Euros en 2022, le stock de dette augmente sans pour autant supprimer la tendance baissière globale entre 2014 et 2023 (16,7 M€ en 2014, 14,7M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Evolution de l'encours de la dette depuis 2014



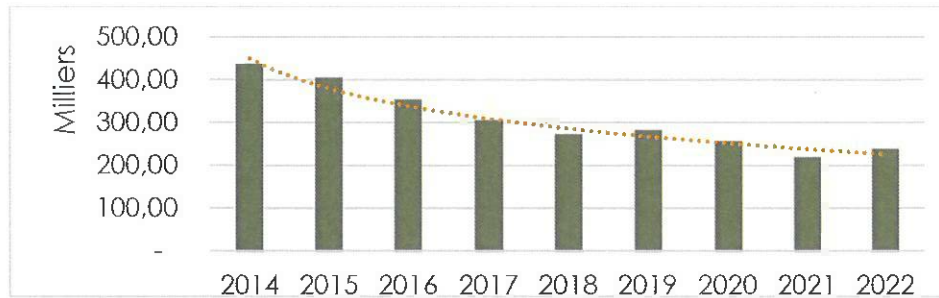
La structure de la dette communale a permis à la ville de bénéficier des conditions favorables des taux bas sur les marchés financiers jusqu'à 2022.

Pour les derniers emprunts contractés (2018, 2021 et 2022), il a été privilégié des taux fixes bas.

Cela a recomposé l'encours, avec plus de taux fixes que de taux variables, permettant aujourd'hui d'éviter un impact trop important, de la remontée des taux sur les marchés financiers, sur les intérêts de la dette. Il faudra tout de même s'attendre à une augmentation, du fait des emprunts à taux variables existant en portefeuille et de l'augmentation des taux sur les marchés financiers.

Globalement, les charges financières sont maîtrisées et poursuivent leur tendance baissière

Evolution des charges financières depuis 2014

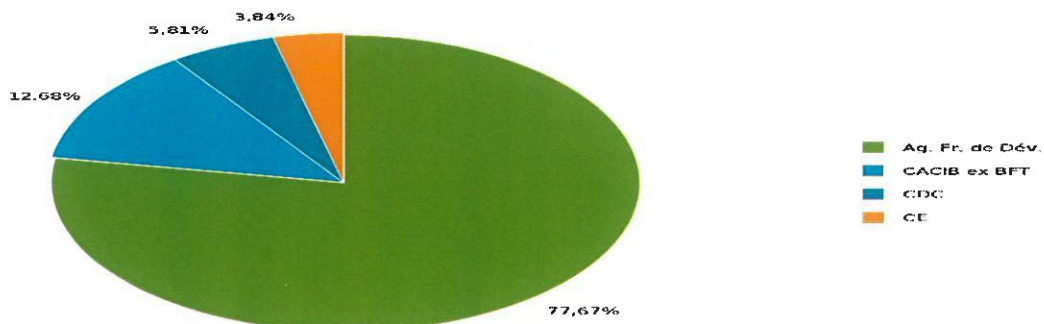


Au 31 décembre 2022, l'encours, constitué de 13 lignes d'emprunt, représentait 14 779 936 d'Euros. La durée de vie résiduelle était de 12 ans et 10 mois pour un taux moyen de 2,24%.

La dette présente, aujourd'hui, une structure majoritairement fixe :

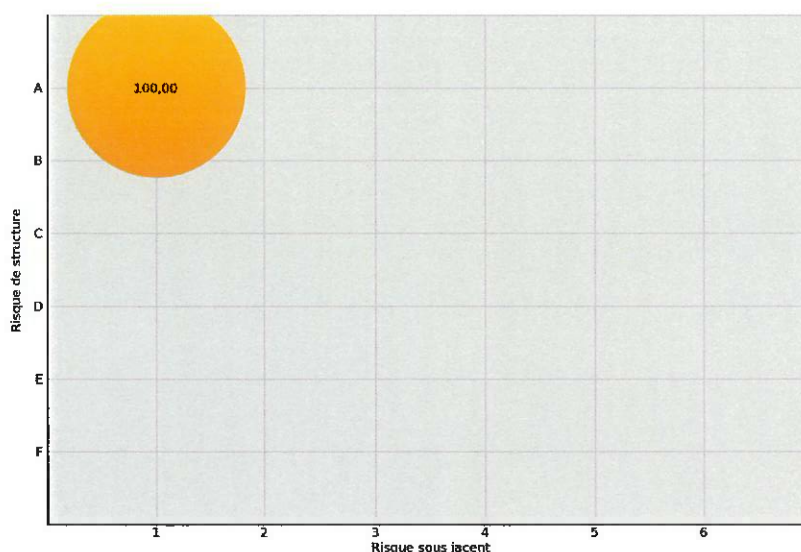
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 875 978.02 €	80,35 %	1,90 %
Variable	2 903 957.92 €	19,65 %	3,62 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 779 935.94 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,24 %</b>

Elle est répartie entre 4 prêteurs :



La dette communale reste faiblement exposée aux risques financiers, compte tenu de son classement « A1 » selon les critères de la charte de bonne conduite, dite charte GISSLER (matrice à double entrée (chiffre 1 à 6 et lettre A à F) allant de 1A (risque faible) à 6F (risque fort), en fonction des risques encourus).

La dette de la commune de Schœlcher selon la charte GISSLER :



### L'épargne

La capacité d'autofinancement correspond à la capacité de la collectivité à financer ses investissements. Elle est autrement appelée épargne.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) diminuée du remboursement du capital de la dette.

Après une épargne nette positive retrouvée en 2019, le niveau d'épargne de la ville avait fortement diminué en 2020, devenant négative, du fait des conditions économiques difficiles dues à la crise sanitaire, avant de se reconstituer en 2021.

Les derniers chiffres de la gestion 2022 ne sont pas encore arrêtés au moment de la rédaction du rapport, mais la tendance permet d'envisager une amélioration de l'épargne.

## **IV- Les orientations pour 2023**

Les orientations proposées pour 2023 sont regroupées autour des trois grands axes prioritaires du contrat de mandature élaboré pour 2020 à 2026 :

- **Renforcer les programmes et actions éducatifs** en vue de doter les enfants schœlchérois des outils nécessaires à leur intégration dans ce nouveau monde ;
- **Enrichir et conforter le ferment des solidarités territoriales et humaines** en poursuivant la construction de la cohésion sociale par la mise à disposition de services et de conditions visant à une inclusion sociale équitablement répartie sur le territoire ;
- **Inscrire durablement la commune de Schœlcher dans le 21<sup>e</sup> siècle** en affirmant sa dimension économique et touristique tout en respectant l'environnement.

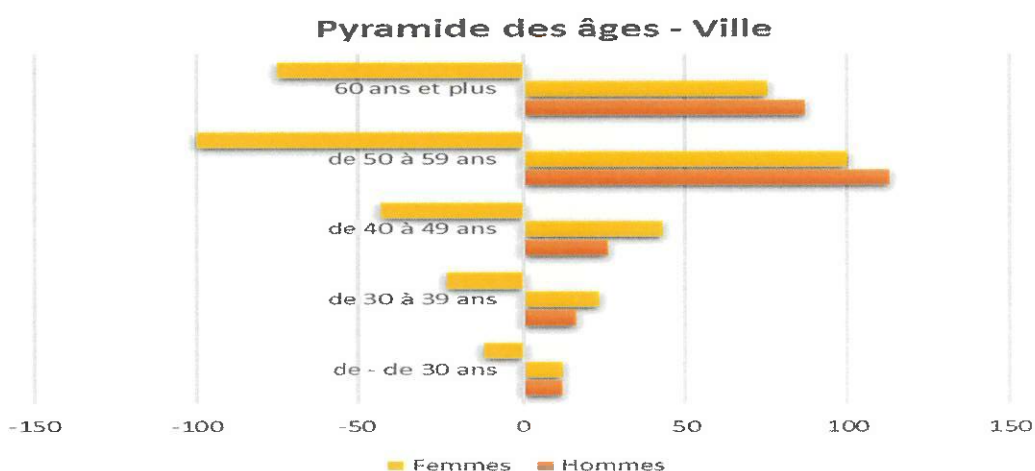
Ces grands axes serviront de base pour l'élaboration du projet de budget 2023.

#### IV- 1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont corrélées aux éléments de contexte précédemment évoqués.

✓ Les dépenses de personnel :

Le personnel de la ville est constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 507 agents publics (253 femmes et 254 hommes) répartis en 358 agents titulaires et 149 contractuels, parmi lesquels 16 agents sont de catégorie A, 37 agents de catégorie B et 454 agents de catégorie C.



La durée actuelle du travail légal dans les services administratifs, correspond à la durée légale du travail qui est de 35 heures hebdomadaires. Un dispositif d'aménagement et de réduction du temps de travail a été instauré dans les services qui travaillent au-delà de 35 heures hebdomadaires.

3 sites sont en gestion automatisée du temps de travail.

En 2022, les dépenses de personnel ont augmenté principalement du fait des éléments réglementaires rappelés (augmentations du SMIC, revalorisation du point d'indice). Ces augmentations impacteront également le budget 2023 et ce poste de dépenses devrait encore se situer à un peu plus de 70% du total du budget.

✓ Les charges financières :

Les inscriptions budgétaires de 2023 devront tenir compte des augmentations à prévoir, au vu des évolutions des marchés financiers.

✓ Les autres dépenses :

Elles correspondent aux frais de fonctionnement général (eau, électricité, entretien, maintenance, ...), aux attributions versées aux tiers (STIS, MILCEM, ...), aux dotations ou subventions versées par la commune (Caisse des écoles, CCAS, ...).

Compte tenu des fluctuations de prix dues à l'instabilité économique, à l'inflation, une augmentation des inscriptions paraît nécessaire.

#### IV- 2 La poursuite des efforts d'investissement sur le territoire communal

Pour l'exercice 2023, il s'agira de poursuivre la réalisation des différents chantiers lancés sur le territoire, mais également d'entamer de nouveaux avec comme objectif principal l'amélioration du cadre de vie des schœlchérois.

Certaines de ces opérations feront l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en fonction de leur importance et de leur calendrier de réalisation. Parmi les AP, celles dont la réalisation est achevée ou abandonnée feront l'objet de clôture.

L'état d'avancement des autorisations de programme était au 31/12/2022, le suivant :

AP existant au budget 2022	Montants votés	Réalisations Jusqu'à 2022	Soldes
APIT	4 383 430,00	3 336 236,07	1 047 193,93
AD'AP IOP	640 150,00	59 746,07	580 403,93
POSTE DE COMMANDEMENT	1 241 550,00		1 241 550,00
ESPACE A VOCATION ECONOMIQUE	1 497 300,00		1 497 300,00
MODERNISATION DES BATIMENTS DES ECOLES	6 377 440,00	246 346,28	6 131 093,72
MODERNISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION	815 080,00	815 080,00	-
PLAN LUMIERE	4 231 500,00	985 698,98	3 245 801,02
PROTECTION BERGES CASE NAVIRE	1 035 523,00	527 323,67	508 199,33
REHABILITATION DE LA PISCINE	413 007,93	211 710,43	201 297,50
RENOVATION DU PARCOURS SANTE DE TERREVILLE	648 795,83	560 065,83	88 730,00
SALONS FUNERAIRES	2 115 750,00		2 115 750,00
RHI	7 289 851,85	1 854 626,14	5 435 225,71
BERGES RAVINE FONDS ROUSSEAU	1 211 203,46	60 048,11	1 151 155,35

Les autres chantiers en cours seront poursuivis :

- La remise à niveau des réseaux d'eaux pluviales ;
- L'entretien du réseau routier (Allée principale de la Colline, rue Falay, ...) ;
- L'aménagement et l'accessibilité des voiries (avenue A. ALMONT, ...) ;
- L'unité de production végétale ;
- ....

De nouveaux devraient démarrer sous peu :

- Le marché polyvalent du bourg ;
- L'extension de la vidéo protection ;

- La réhabilitation des hydrants ;
- L'AMO frange littorale ;
- .....

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Madame Marie GARON* et l'équipe, notamment *Madame SOUCHETTE-MAITREL, Directrice des Affaires financières*, qui ont préparé ces éléments. *Madame Yolène LARGEN-MARINE* annonce que le débat est ouvert.

*Madame Karine BAUDIN* souhaite obtenir des précisions s'agissant des écoles d'Anse Madame A et B au sujet des travaux de renforcement sismique, notamment des dates de fin d'études et de début des travaux eu égard à l'urgence.

*Madame Marie GARON* répond en indiquant que lorsque l'on parle du plan de modernisation des écoles, il faut tenir compte de la question de la reconstruction des écoles qui est prévue et qui est un projet de grande ampleur. Ainsi en est-il du confortement des escaliers etc. Concernant les dates, elle sait que c'est imminent mais pense que *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services* pourrait apporter des éléments de complétude, avec l'assentiment de *Madame LARGEN-MARINE*.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* invite *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services*, à apporter des éléments de réponse.

18H05 – Arrivée de *Madame Corinne Brigitte PLANTIN*.

*Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services* indique que, s'agissant des escaliers de l'école Anse-Madame, une étude en cours a révélé que le sol est particulièrement difficile à travailler. Une première estimation de trois cent mille euros (300 000 €) avait été réalisée mais a été finalement revue à un peu moins de huit cent mille euros (800 000€). Ce changement a supposé qu'un avenant ait été rédigé afin de revoir le financement. Un point d'étape a été fait avec le Bureau d'étude, lundi 13 mars 2023. La consultation des entreprises débutera dès le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour être retenues en juin 2023. La difficulté réside dans la technicité des équipements dans la mesure où il s'agit d'escaliers en métal impliquant qu'ils soient réalisés dans l'Hexagone puis acheminés par la suite. En outre, la réalisation des fondations suppose la construction de pieux descendant à près de seize mètres d'où l'intervention d'une foreuse. Il souligne qu'il s'agit d'une opération en apparence aisée mais en définitive, lourde d'un point de vue technique. Il poursuit en indiquant que les travaux pourraient débuter à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août. Mais la réflexion est de mise. En effet, il souligne que la solution serait de commencer à construire des escaliers par séquence de quinze jours c'est-à-dire débuter au mois d'août la réalisation de quelques escaliers puis en poursuivre la construction durant les autres vacances scolaires. Une des propositions qui a émergé durant la séance de travail, le lundi 30 janvier 2023, mais qui n'a pas encore été examinée par les élus - c'est la raison pour laquelle il avoue être précautionneux dans ses propos -, serait d'envisager une délocalisation ponctuelle de l'école, une répartition des enfants sur d'autres écoles, dans l'attente de l'achèvement de l'opération. En définitive, deux ou trois mois de travaux seraient nécessaires. En conséquence, il est probable que la rentrée scolaire de septembre ou d'octobre soit quelque peu différée, non pas s'agissant du suivi effectif des cours dans la mesure où les enfants pourraient les suivre par ailleurs mais concernant l'école Anse Madame elle-même. Il déclare qu'il faut être réaliste car l'opération est extrêmement délicate. L'acheminement de foreuses représente un coût élevé. Il est important d'avoir cette approche de bonne gestion même si de l'autre côté

de la balance les questions sécuritaires sont essentielles. Il affirme que toutes ces questions seront présentées aux élus. La solution la plus raisonnable sera retenue, l'objectif étant à la fois la sécurité et la bonne gestion. L'enveloppe attribuée est déjà exceptionnelle par son renchérissement. La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a fait part de son incompréhension quant à l'investissement considérable et il a donc fallu expliquer la situation. Il poursuit : « c'est un lobbying qu'il faut faire en permanence... Mais nous n'avons jamais été aussi près du but. La difficulté rencontrée sur cette opération réside dans le caractère très court des vacances scolaires qui sont à date fixe. Par conséquent, elles ne peuvent être décalées ». Il précise qu'en sus des difficultés d'approvisionnement, d'acheminement vient s'ajouter la période de trêve estivale pour la plupart des entreprises de bâtiments et travaux publics (BTP), de métallurgie ou autres. « Mais c'est un pari que nous entendons relever et que nous espérons gagner », conclut-il.

18H08 – Arrivée de Monsieur *Eric JULTAT*

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services*. Elle rappelle que la question de la sécurité est importante et déclare que toutes les dispositions seront prises afin que les opérations se déroulent de la meilleure manière et avec efficacité. Elle affirme à l'Assemblée qu'elle en sera tenue informée.

*Monsieur Daniel CHOMET* souhaite faire une première observation en réaction aux éléments apportés par *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services*. Il indique, en sa qualité d' élu, vouloir disposer des décisions prises sur la question des écoles d'Anse Madame : d'une part, s'agissant de la mise en sécurité au regard des éléments sur la fragilité sinon la dangerosité de certains équipements, d'autre part, concernant la reconstruction de l'école Anse Madame. Il affirme que le questionnement de la DEAL n'est pas incompréhensible en soi. Cependant, la ville prendra des décisions et il espère qu'ils auront l'opportunité d'indiquer leur position sur l'intérêt qu'il y a d'investir autant dans un dispositif, sans doute, qui sera provisoire mais qui présentera à terme, un intérêt non négligeable pour les autres réhabilitations du territoire. *Monsieur Daniel CHOMET* poursuit en donnant l'exemple de l'achèvement d'un lycée provisoire à 95 %, puis avec un changement de majorité, de l'implantation de modulaires au lycée Bellevue coûtant plus chers que la fin de la construction du bâtiment qui devait accueillir les élèves de manière provisoire.

*Monsieur Daniel CHOMET* fait remarquer que les problèmes qui se posent en matière de sécurisation des équipements publics et singulièrement des écoles, concernent non seulement la ville de Schoelcher mais également de nombreuses communes voire toutes les communes de Martinique. Par conséquent, il se demande si des dispositifs de mutualisation ne pourraient pas être mobilisés dans le cadre de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et « sans doute y compris dans la façon de passer les marchés. Il s'agit également de la sécurité de nos administrés et particulièrement de celle de nos enfants », dit-il. *Monsieur Daniel CHOMET* reconnaît qu'il s'agit sans doute d'une piste à laquelle il n'a pas encore réfléchi. Par ailleurs, il aurait souhaité que deux précisions lui soient apportées. Premièrement, il reconnaît que *Madame Karine BAUDIN* l'a devancé sur la question concernant les écoles. Deuxièmement, il souhaite avoir de la visibilité sur la situation de Fond Batelière et l'a indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2023. D'ailleurs, il a constaté que sa demande a été inscrite au procès-verbal de cette séance. Il fait observer qu'une réunion citoyenne se tiendra le vendredi 17 mars 2023 et qu'il y participera. Il suppose qu'elle est également ouverte aux élus dans la mesure où il s'agit d'une réunion citoyenne. Il avoue être heureux de voir que la ville de Schoelcher se mobilise autour la présentation du programme de travaux à Fond Batelière. Il aurait souhaité que les élus du Conseil municipal aient l'opportunité de pouvoir bénéficier, eux aussi, d'une visibilité sur le projet, ses impacts, son coût financier, son coût social et surtout son bénéfice « puisqu'on ne réalise pas une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) pour importuner les administrés, mais pour améliorer leur cadre de vie », conclut-il.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Daniel CHOMET* pour son intervention, puis cède la parole à *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND*.

9  
A

**Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND** souhaite intervenir sur un tout autre sujet. Il avoue que lorsqu'il s'est réuni avec son groupe « Ateliers Schoelchérois » afin de préparer cette séance du Conseil municipal, il était choqué. En effet, dans le rapport de présentation transmis, il était question de 507 agents municipaux. Mais il avoue être rassuré car dans la présentation qui lui a été faite ce soir, de l'effectif du personnel municipal, il s'agit de 663 agents y compris les satellites municipaux. Ainsi, il pensait que l'ensemble de l'effectif était passé de 1000 et quelques agents au total que comptait la ville il y a une quinzaine d'années à 500 agents aujourd'hui, ce qui l'a poussé à s'interroger sur la qualité des services publics mais également sur les conditions de travail du personnel municipal restant. Son inquiétude est quelque peu levée mais il espère avoir des éléments de réponse sur ces deux points. Son interrogation concerne plus précisément les effectifs de sécurité de médiation autrement dit les effectifs de police municipale. Selon les recherches et les études qu'il a effectuées, dans les villes similaires à la commune de Schoelcher au plan national, le constat est celui d'un effectif d'une quarantaine à une cinquantaine d'agents dédiés à ces questions de médiation de sécurité et de résolution des conflits de proximité. « C'est l'occasion de poser cette question de la situation dans notre commune », dit-il. Il dit avoir noté lors d'un précédent Conseil municipal, qu'un policier municipal supplémentaire avait été recruté, ce qui est de bonne facture. Aujourd'hui, il ne lui semble pas que les moyens mis en œuvre en termes de sécurité, en termes de médiation, en termes de gestion des conflits de voisinage y compris en termes de télésurveillance correspondent aux enjeux du territoire communal. Il souhaite savoir s'il y a une prévision, une projection, des projets à ce sujet parce qu'en sa qualité de Conseiller municipal « qui affiche notamment son numéro sur le bulletin municipal Le Schoelchérois », il reçoit beaucoup d'appels, de demandes, beaucoup de doléances des habitants de plusieurs quartiers très différents, sur des questions de conflit de voisinage, de nuisances sonores, nocturnes bien souvent. Il prend l'exemple de l'intersection de la rue JUNKERE et de l'avenue principale de Plateau-Fofo où, avant l'implantation des Habitations à loyer modéré (HLM), des jeunes et des moins jeunes se réunissaient à cet endroit pour des activités pas toujours légales. Les constructions ont vu le jour, des habitants y ont été installés et les activités se poursuivent en bord de route, au grand désespoir des personnes qui habitent dans ces lieux. **Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND** pose la question de savoir si la ville a une vision, des projets en la matière. L'autre point sur lequel porte son interrogation, ne concerne pas seulement et directement la ville et n'apparaît pas dans la liste des projets qui ont été présentés aux élus. Il s'agit du désenclavement de Terreville. Il voudrait savoir à quel point en est ce projet CACEM, projet qui est important pour les habitants de Terreville. Aussi, il rappelle qu'avec son groupe, ils ne sont pas favorables au projet porté en l'état par la Communauté d'Agglomération qui prévoit de traverser une zone de forêt. Ils sont davantage favorables au désenclavement de l'avenue Alfred Almond, en ouvrant un giratoire qui offrirait au quartier Enclos une entrée et une sortie.

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** remercie **Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND** et indique que des réponses seront d'abord apportées aux questions de **Monsieur Daniel CHOMET**.

**Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** prend la parole. S'agissant de la suggestion concernant la mutualisation des moyens, en particulier face à des enjeux tels que la reconstruction des écoles, il fait remarquer qu'il s'agit d'opérations difficiles à mutualiser en raison de leur complexité. Il s'agit de marchés globaux et il est donc difficile d'imaginer une mutualisation. Il souligne qu'il est possible d'imaginer des mutualisations sur des missions annexes. La mutualisation en soi est une idée louable pas toujours aisée à mettre en œuvre même au niveau de la CACEM. Aujourd'hui, bon nombre de projets commencent à se dessiner avec la médecine préventive, les cantines scolaires mais ils se construisent dans la durée. Il indique que cette piste n'est pas à écarter d'emblée mais « le marché est bien ficelé avec des entreprises retenues et nous sommes au stade de l'avant-projet définitif puis nous entrons en phase pro... Pour l'instant, nous n'avons pas de besoins immédiats d'imaginer une mutualisation sur cette opération particulière à Anse Madame ». Il est normal que la CACEM assiste les communes, chaque fois que cela est nécessaire, sur les questions d'ingénierie ». Il ajoute que les questions de mutualisation sont au cœur des discussions de l'administration. Il dit participer à une Conférence DGS, le mercredi 15 mars 2023, réunion durant laquelle seront évoqués des sujets mutualisés.

S'agissant de la RHI, **Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** précise qu'une réunion publique est prévue le vendredi 17 mars 2023, notamment sur la question de la réalisation du mur de soutènement venant tout le long de la voie principale, en entrée du quartier. Dans les moments importants, les réunions publiques sont organisées pour apporter tous les éléments d'information et surtout répondre au questionnement des administrés. Une seconde réunion sera envisagée dès la fin du mois, et portera sur les questions liées à l'indemnisation et à la suite des opérations, autrement dit les perspectives à venir. **Madame Ludmilla EULOGA, Directrice des Affaires sociales et des solidarités**, pourra vous en faire état de même que **Monsieur Pierre MIDELTON** pourra apporter des éléments de complétude sur ce qui est à venir. **Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** indique qu'une réunion spécifique était envisagée, à la demande des élus, et note que le format doit être arrêté. Il déclare que les éléments sont tenus à la disposition de tous.

**Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** souhaite terminer son intervention en apportant quelques éléments de réponse s'agissant de la question des conditions de travail des agents, du fait de la baisse des effectifs. Il pense que la question des effectifs est posée en des termes beaucoup plus complexes que la question des effectifs, au sens du nombre. Il affirme que l'administration est en plein changement. Il poursuit en indiquant que depuis le début de ce débat, beaucoup de grands projets ont été évoqués alors que le constat est le suivant : 90 % des effectifs sont des agents de catégorie C qui travaillent sur les services publics régaliens (les écoles...). Aujourd'hui, la préoccupation des élus est celle d'offrir de nouveaux champs à la collectivité. Cela suppose que les effectifs évoluent. « En conséquence, nous sommes évidemment attachés aux conditions de travail. Des efforts considérables ont été réalisés. Je n'entrerai pas dans le détail des mesures prises mais la question de la réduction des effectifs n'est pas automatiquement liée à une question de surcharge. Il y a un premier sujet dont on ne parle pas beaucoup mais qui est de plus en plus important, c'est celui de la question de l'externalisation », dit-il. Il ajoute que même sur des missions comme la garderie des enfants, en fonction des effectifs, des ajustements sont opérés, en faisant appel à des prestations ponctuelles. Ce ne sont pas des effectifs communaux au sens d'agents communaux mais qui pourtant participent à la réalisation du service public. Il affirme que la question de l'efficacité du service et des conditions de travail doit être posée de manière très fine, par service et par missions. Il est vrai que des services, aujourd'hui, peuvent être en souffrance alors qu'ils disposent de beaucoup d'effectifs et au contraire il existe d'autres missions pour lesquelles certains services ne sont pas dotés de moyens suffisants. Les missions évoluent, des métiers vont disparaître et d'autres vont apparaître. Ces questions sont posées au quotidien et elles sont réglées à la carte. Il fait remarquer que s'agissant du lien qui peut être fait entre les effectifs et la question de la sécurité sur le territoire notamment au titre de la police municipale, la vidéo protection est une nouvelle technologie, de plus en plus perfectionnée, et donc très efficace. **Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** ajoute que la vraie question est celle de savoir s'il faut toujours plus de policiers municipaux ou en revanche des policiers municipaux mieux formés à l'usage de nouveaux outils et qui parviennent finalement à produire du résultat de manière plus intéressante. « Nous avons augmenté les effectifs. Nous avons encore des projets en ce sens avec l'augmentation du parc des caméras de vidéo protection », conclut-il.

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** remercie **Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** et rajoute que la question des conditions de travail a été posée. Elle affirme que, dans le cadre du dialogue social, ces questions sont bien traitées. D'ailleurs, elle précise que cette semaine sera installé le nouveau comité intitulé le Comité social territorial (CTS) qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Elle pense que le dialogue se construit et se poursuit dans de bonnes conditions. Par ailleurs, elle constate qu'en matière de sécurité il existe une forte collaboration entre la gendarmerie et les policiers municipaux, les agents de médiation. Les résultats en sont probants. « Lorsque vous regardez les chiffres, ils sont bons surtout quand on se situe sur un territoire attractif comme le nôtre et **Monsieur le maire** le rappelle très souvent », déclare-t-elle. Puis, elle cède la parole à **Monsieur Pierre MIDELTON**.

**Monsieur Pierre MIDELTON** indique que l'effectif des policiers municipaux est de 8 agents pour une population totale d'environ 20 000 habitants, là où il serait requis d'en avoir 20. Il poursuit : « néanmoins, notre travail est de très bonne qualité, puisque nous disposons d'une équipe de gendarmes qui travaille en

4  
étroite collaboration avec nos services et cela de jour comme de nuit. Nous sommes informés à tout moment de ce qui se passe sur le terrain, et notamment de l'évolution de la délinquance. Dès lors que nous sommes informés d'une situation de délinquance dans un quartier, nous avons d'abord un contact avec les jeunes et bien évidemment avec l'ensemble des riverains et nous prenons des dispositions. Il est même arrivé que nous allions beaucoup plus loin puisque nous mettons en relation nos forces de police et les services sociaux. Cela nous permet de pouvoir capter des jeunes pouvant être au chômage et qui souhaitent travailler. Depuis plusieurs mois, nous avons pu recruter déjà plus d'une dizaine de jeunes de différents quartiers. Il faut reconnaître le travail de notre police municipale, que je félicite. Comme l'indiquait **Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services**, nous aurons à disposition un parc de caméras qui évoluera de 29 à 65 dispositifs. Cela permettra d'avoir une vision beaucoup plus large sur l'ensemble de la ville et un travail plus approfondi. Avec la mise en place de l'intelligence artificielle, nous avons la possibilité, dans un délai très court, de savoir exactement d'où provient le problème et comment réagir. Le fait d'avoir un effectif de police, plus ou moins réduit, ne nous empêchera pas de travailler d'autant plus que nous avons un effectif de gendarmes complémentaire très important. Actuellement, une trentaine de gendarmes sont venus en appui à l'équipe de Schoelcher. Cependant, **Monsieur Pierre MDELTON** indique que sa vision serait d'avoir une vraie police comme celle de Nice ou encore celle de Lyon, qui puisse travailler jusqu'à une heure du matin, ce qui ferait plaisir à **Monsieur Daniel CHOMET** notamment. Mais malheureusement, les conditions financières ne nous permettent pas pour l'instant d'aller vers un dispositif de ce type ».

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** remercie **Monsieur Pierre MDELTON** et salue ce travail extraordinaire des policiers municipaux et cette fructueuse collaboration gendarmerie-police.

**Monsieur Emile GONIER** souhaite apporter quelques éléments de réponse à **Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND** concernant l'épineux problème du désenclavement de Terreville qui a été étudié durant les mandatures précédentes. La solution consisterait en un désenclavement vers Case-Navire. Il ajoute que la densité urbanistique de Terreville s'est accentuée. **Monsieur Emile GONIER** explique : « lorsque nous sommes arrivés à la CACEM en 2008, la Communauté d'agglomération sortait la question du désenclavement de Terreville du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ». Le véritable problème est le fait d'avoir une seule voie qui traverse Terreville et qui s'ouvre sur la route nationale RN2 comme un goulot d'étranglement. Il existe un projet qui est très avancé dans sa phase d'étude et qui consiste, au niveau du stade, à alléger le trafic en imaginant une voie qui parte vers Case Navire et qui traverse la rivière et remonte vers Cluny, après avoir permis la desserte des écoles Anse Madame. Il s'agit d'un projet très avancé dans son étude, dirigé par la CACEM. Les études de faisabilité ont été réalisées. L'autorisation la plus délicate était de pouvoir traverser la rivière Case Navire que la DEAL avait sanctuarisé à l'époque, la protégeant et ne permettant pas la réalisation d'ouvrages. Mais la DEAL a revu sa position. Actuellement, le projet est nourri d'un point de vue technique. Le financement doit encore être étudié et je pense que **Monsieur le Maire** ne devrait pas tarder à présenter ce point au Conseil municipal ». Il souligne qu'il existe d'autres pistes beaucoup moins avancées. Il dit s'être rendu sur le terrain avec **Monsieur MAGIT, Directeur des services techniques, Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services** et les représentants de la CACEM. En effet, une autre solution, bien que dangereuse, consisterait à remettre en fonction la sortie sur la RN2. Cette issue n'est utilisable que pour se rendre vers Fond Lahaye et il n'est pas possible d'aller dans la direction opposée. Actuellement, cette piste est au stade d'étude de faisabilité et consiste à imaginer un rond-point au niveau de la RN2 permettant la circulation dans les deux directions. La RN2 étant une route nationale, cette éventuelle solution nécessite des négociations avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

Par ailleurs, **Monsieur Emile GONIER** fait remarquer la baisse des effectifs. Mais il affirme qu'au début de la nouvelle mandature en 2008, le trésorier a indiqué que le poids des effectifs aurait pu conduire à une mise sous tutelle de la ville. Il confirme qu'il y a eu des départs à la retraite non remplacés et que le chiffre est

celui indiqué aujourd'hui. Mais il souligne que « nous restons, nonobstant ces chiffres, au-dessus de la norme des communes équivalentes à la nôtre surtout si nous intégrons les satellites (CCAS...). Il pense que la diminution du nombre d'agents ne place pas la ville dans une situation de sous-effectif. En ce qui concerne la police, compte tenu des chiffres de la délinquance, de l'attractivité de la commune et du passage important de population au niveau de la commune, eu égard aux nombreuses administrations et structures présentes (Rectorat, Palais des Congrès de Madiana...), il affirme que la commune de Schoelcher demeure une ville sécurisée en raison de collaboration établie de longue date avec la gendarmerie, s'agissant du plan de prévention de la délinquance.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Madame Marie GARON* afin qu'elle apporte des éléments de complétude.

*Madame Marie GARON* indique que, sur les mille agents municipaux qui étaient en poste à l'arrivée de l'équipe municipale en 2008, nombreux étaient en contrat précaire, sans qualification... Outre la difficulté financière engendrée par cette situation, bon nombre d'agents sont partis en formation, ont passé des certificats professionnels et ont pu connaître des avancements (passage à d'une catégorie à une autre). « Nous avons été très soucieux de la qualité du personnel et des bonnes conditions de travail », conclut-elle.

*Monsieur Daniel CHOMET* déclare : « si nous pouvons nous féliciter de la qualité du personnel qui progresse parce qu'il est formé, de l'amélioration de la collaboration avec la gendarmerie, s'il y a des renforcements d'effectifs (avec 30 agents) et que les problèmes peuvent être traités et si la question de l'introduction de l'intelligence artificielle permet également de rationaliser et d'optimiser le nombre d'agents, il me semble qu'il y a des standards qui sont assez éloquentes. Entre ce que les standards préconisent c'est-à-dire vingt agents et la réalité, huit agents, il y a de mon point de vue matière à faire. A une époque, nous pouvions disposer d'une police municipale en mesure de répondre au-delà des horaires de bureau de l'administration. Je pense que la question des effectifs n'est pas neutre et mérite d'être abordée. J'ai été interpellé par des habitants du bourg et d'Anse Madame qui sont très heureux du dynamisme de la ville, du point de vue des loisirs mais avec des impacts. Cela devient difficile au quotidien pour certains administrés ». Il ajoute que davantage de médiation ou une présence municipale plus forte permettrait de remédier à un certain nombre de difficultés notamment lors d'événements. Aujourd'hui, faire cohabiter les enjeux d'aménagement de qualité, de cadre de vie et les événements qui se tiennent de manière récurrente, est quelque peu malaisé.

*Monsieur Daniel CHOMET* demande qu'on lui fasse un point sur le projet d'Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial (APIT).

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* donne la parole à *Monsieur Patrice CHARLEBOIS*.

*Monsieur Patrice CHARLEBOIS* intervient. Il a le sentiment que l'on qualifie la ville de Schoelcher de ville non sécurisée. Lorsqu'il se promène au bourg de la commune, il constate la présence effective de gendarmes et forces de police même s'il reconnaît que la ville ne dispose pas non plus d'une police municipale florissante. Il rajoute qu'il n'hésite pas à contacter la police municipale lorsqu'il existe des problèmes de voisinage qui, fort de son expérience, est en mesure de les régler. « Je n'ai pas réglé le problème tout seul comme un « Superman », dit-il.

18h57 – Départ de *Madame Marie-Claude RAQUIL*

*Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND* demande que ses propos ne soient pas déformés. A aucun moment, il n'a laissé insinuer que Schoelcher n'était pas une ville sécurisée. Il indique qu'il y a à Schoelcher comme ailleurs, une recrudescence des problèmes de voisinage, nécessitant davantage de médiation. Il ajoute que *Monsieur Pierre MDELTON* confirme que la ville a un effectif de police municipale qui travaille avec les moyens qu'elle détient et que cet effectif devrait plutôt tendre vers une vingtaine d'agents. *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND* indique que les statistiques révèlent une baisse d'une certaine forme de délinquance et de violence, mais il croit qu'il y a une augmentation des problèmes de voisinage, des nuisances sonores que la police municipale ne peut pas traiter à elle seule. Il poursuit : « Il n'y a pas de Superman. Lorsqu'il parle de l'augmentation de l'effectif, qu'il s'agisse de vingt ou de quarante personnes, je fais référence à la fois aux policiers municipaux, aux agents de médiation, aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et aux agents de télésurveillance. Schoelcher est une ville où il fait bon vivre mais je pense qu'il y a matière à faire en sorte que cette qualité de vie se maintienne. Il y a une nécessité de travailler au renforcement de l'effectif de police municipale. Par ailleurs, il ne faut pas non plus être dans l'autosatisfaction un peu trop poussée ». Il reconnaît que la police municipale fait du mieux qu'elle peut. En témoigne son intervention dans le quartier de *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND*, cette semaine, afin de gérer les problèmes de dépôts excessifs de déchets verts. Il dit la voir à l'œuvre également tous les matins concernant la gestion de la circulation, du stationnement et de la sécurité autour des écoles. Il ajoute que le fonctionnement de la police municipale ne souffre pas de difficulté, mais il ne faut pas non plus dit-il, « qu'on s'autosatisfasse et qu'on oublie qu'il y a des gens en souffrance dans des quartiers ». Il prend l'exemple de Plateau Fofu, notamment à la rue Junkere.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND* et annonce que le débat va être recentré. Elle rappelle l'existence du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

*Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND* fait savoir qu'il n'a pas le sentiment d'être hors-sujet dans la mesure où le débat porte sur les effectifs, les orientations budgétaires.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* y souscrit et cède la parole à *Madame Marie GARON*.

*Madame Marie GARON* ne pense pas qu'on soit dans l'autosatisfaction mais estime que lorsqu'il y a des conflits de voisinage, il ne faut pas se référer immédiatement à la police municipale. Les personnes doivent apprendre à parler, à discuter. Il est vrai qu'en leur qualité d'élus, ils peuvent également intervenir dans un quartier et faire de la médiation. Mais elle prend l'exemple de toutes les actions éducatives mises en place en direction des enfants et des parents pour apprendre à communiquer. Elle ajoute que s'il y avait davantage de communication, on pourrait tendre vers une amélioration. Concernant la rue Junkere où elle y habite, elle connaît bien le problème et affirme que la situation s'est extrêmement améliorée au fil du temps. Il y a quelques années, des chantiers d'insertion ont été mis en place. S'agissant du trafic, cette question relève selon elle, de la gendarmerie. Les nuisances se sont atténuées, même si tout n'est pas parfait. Elle indique que les questions de cet ordre doivent être réglées sur le long terme, avec de la patience. Elle pense que toutes les équipes et également celles du CCAS peuvent intervenir, pour tenter de trouver des pistes d'amélioration. « C'est également de notre responsabilité à tous de faire de la médiation et que les conflits dans tous les quartiers puissent s'apaiser », dit-elle. Elle achève son intervention en indiquant qu'il existe beaucoup de conflits et des problèmes d'urbanisme entre voisins. Ceux-ci s'adressent au service dédié et des solutions sont apportées.

*Monsieur Emile GONIER* apporte quelques éléments d'actualité concernant le projet d'Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial (APIT). Cet APIT présentait un certain nombre de difficultés. D'une part, l'emplacement est relativement contraint. D'autre part, le montage fait intervenir trois entités : l'Agence des 50 pas, la CTM et la ville. Cinq réunions se sont tenues avec la DEAL. Schématiquement, l'opération comporte trois tranches. Les tranches 1 et 2 relèvent de la ville et la tranche 3 qui prévoit les installations destinés aux pêcheurs est de la compétence de la CTM. La tranche 1 concerne la digue. S'agissant de la tranche 2, il s'agit du terre-plein destiné à recevoir les installations. La ville et la CTM ont eu le souci d'associer étroitement les pêcheurs à ce projet. « Aujourd'hui, la tranche 1 est prête, la tranche 2 devrait démarrer prochainement. Le chantier reprendra et comme nous travaillons en étroite collaboration avec la CTM, nous nous assurerons que, par la suite, la tranche 3 débute », conclut-il.

Il cède la parole à *Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services* qui apportera des éléments de complétude sur la tranche 2 et notamment sur la date de fin de chantier.

*Monsieur Bertil BRIDIER, Directeur Général des Services* apporte une précision calendaire. La tranche 2 devrait être livrée sur les réseaux et la plateforme, à la fin du mois de juillet 2023. La CTM ayant déjà commencé à préparer ses marchés, la mise en œuvre de la tranche 3 devrait connaître entre six et huit mois de travaux s'agissant de la réalisation des équipements. « En conséquence, nous gagnerons à ce que les entreprises de menuiseries préparent déjà les panneaux et procèdent au montage afin de s'assurer que la dernière tranche d'à peu près huit mois, soit la plus raccourcie possible. L'équipement devrait être en fonctionnement au début de l'année 2024, et dans l'intervalle, les services de développement économique sont déjà en train de réfléchir à l'usage », souligne-t-il.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* affirme : « nous avons véritablement travaillé en étroite collaboration avec les marins-pêcheurs, ce qui a peut-être retardé les travaux. Mais ce cheminement nous a permis d'y arriver dans de bonnes conditions.

*Monsieur Emile GONIER* rajoute que l'APIT est un élément d'un programme d'aménagement plus complet à Fond Lahaye, à la faveur de l'aménagement qui prévoit toute une autre partie, y compris la prise en considération de l'activité aviron, de l'assainissement... Il informe qu'une étude est disponible et consultable sur l'ensemble de l'aménagement de Fond Lahaye. Il faut se réjouir de l'excellente collaboration établie avec la CTM et les pêcheurs.

19h13 – Départ de *Monsieur William PAULIN*

*Monsieur Christophe AGELAN* fait part de son contentement, à l'idée de savoir que la problématique du désenclavement de Terreville avance car elle est d'ordre sécuritaire au même titre que les thématiques évoquées lors du débat telles que les écoles, la police... et sur lesquelles il faut avoir une visibilité. S'agissant du désenclavement de Terreville, il lui semble pertinent d'en connaître la date. Il fait remarquer que la piste du rond-point a été évoquée. Or, il constate de nombreux embouteillages qui sont très souvent causés par des rond-points. Il n'est pas certain que cette piste soit la meilleure. Il pense que d'autres solutions peuvent être avancées telles que les bretelles dédiées par exemple qui peuvent être aménagées sur ce secteur ou ailleurs. Concernant les écoles, les réponses apportées étaient intéressantes mais la question reste entière en terme de sécurité : « faudra-t-il déplacer les enfants ou non ? Si demain il devait y avoir un tremblement de terre, on se posera toujours la question », dit-il. Selon lui, ce sont des interrogations qui lui semblent urgentes de poser et de trancher. La question de la responsabilité est engagée. S'agissant de la police municipale, le travail

effectué est formidable mais si sur tous les territoires, il y a 20 agents, on ne peut pas considérer que cela soit suffisant avec 8 agents. Il entend qu'il y a du personnel qui devrait être recruté mais s'il y a davantage de caméras, des recrutements seront nécessaires notamment pour traiter les images. Il note également le travail effectué avec la gendarmerie mais cela ne lui paraît pas dénué de sens que du personnel soit recruté à cet effet. Par ailleurs, il remercie **Madame Marie GARON** pour sa présentation et informe qu'il avait quelques interrogations concernant le point relatif aux autorisations de programme (AP). Les effectifs ont diminué mais les dépenses liées restent encore supérieures à 70%, avec du personnel de catégorie C. « Il faut différencier la masse du nombre de personnes car ce n'est pas la même chose puisque il s'agit de coûts. Il faut bien évaluer les choses et voir comment on les organise. Il faut pouvoir se projeter ». **Monsieur Christophe AGELAN** s'interroge s'agissant des AP car il observe des réalisations, telles que le poste de commandement ou le salon funéraire mais pas d'affectation dédiée. Il en est de même concernant l' Espace à vocation économique.

**Madame Marie GARON** répond en précisant que le poste de commandement ou le salon funéraire sont au stade d'études. Par conséquent, elles ne sont pas forcément comprises dans les crédits de paiement. Ce sont des projets qui avancent plus ou moins vite mais qui sont bien réels.

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** souhaite rassurer **Monsieur Christophe AGELAN** concernant la sécurité des administrés. C'est un souci qui est bien réel et en matière d'encadrement, la question du personnel de police municipale a été évoquée sans oublier les ASVP, agents de médiation. L'effectif compte environ vingt agents qui travaillent au bien-être et à la sécurité sur le territoire. Elle comprend le besoin d'un personnel plus important. Néanmoins, l'encadrement est bien présent. Une politique de gestion des ressources humaines est en cours, dans la mesure où des départs à la retraite sont prégnants, mais cela ne signifie pas que les remplacements se feront poste par poste. Il faut anticiper sur les besoins réels d'encadrement. « Nous avons besoin de personnes capables de mener des projets, capables d'encadrer. Ce travail se réalise, depuis plus de deux ans, avec les Directeurs de Pôles, le Directeur général des services, le service des Ressources humaines et les organisations syndicales. Nous allons pouvoir vous présenter dans les mois qui suivent, l'évolution des effectifs et des ressources dont nous avons besoin », dit-elle. Elle souhaiterait saluer le travail de qualité de tous les agents. Elle poursuit : « il est vrai que des efforts restent à faire. Beaucoup d'agents sont impliqués, d'autres le sont moins. il faut trouver le juste milieu. Nous arrivons au terme des échanges sauf s'il y a d'autres interventions », conclut-elle.

**Monsieur Daniel CHOMET** souhaite revenir sur les effectifs : « vous qui avez beaucoup discuté avec les marins pêcheurs sur le dossier de l'APIT, ils vous ont indiqué qu'ils attendaient que la police municipale soit plus présente en mer, afin de s'attaquer au problème des ancrages non réglementaires. J'ai appris récemment que des interventions ont été menées. Parfois, les observations qui sont faites en Conseil municipal ou sur les réseaux sociaux stimulent certaines actions. Elles ont le mérite de faire en sorte que les choses puissent s'améliorer », affirme-t-il.

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** rappelle que **Madame Marie GARON** a décliné les orientations budgétaires qui demeurent fidèles au contrat de mandature présenté à la population. Elle déclare : « Nous gardons le cap même si ce n'est pas toujours facile puisqu'il faut adapter notre allure à la réalité de l'environnement mondial, international et tenir compte de toutes les contraintes nationales et locales. Un travail de qualité a été réalisé puisque nous n'avons pas connu de difficultés particulières. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu. Nous avons su maîtriser les budgets, il n'y a pas eu de pression fiscale donc les investissements se sont poursuivis. L'équipe a su aller à la recherche des financements. Nous saluons le

travail des équipes et nous nous armons pour aller de l'avant puisque nous sommes conscients des attentes de la population, tout particulièrement celle qui est confrontée à toutes ces difficultés au quotidien. Bon nombre de personnes nous font remonter ces difficultés mais il s'agit d'une réalité qui n'est pas seulement liée à la ville de Schoelcher. Il faut poursuivre ce travail de cohésion sociale et c'est tous ensemble que nous réussirons ».

*Monsieur Christophe AGELAN* voudrait savoir s'il est prévu de recruter des policiers municipaux pour cette année et quel en serait le nombre.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* lui répond que la question est à l'étude, à la faveur du recrutement d'un ASVP et de deux policiers municipaux. Mais elle ne peut pas avancer de date. Elle ajoute qu'il y a une volonté de recruter mais il faut tenir compte des contraintes budgétaires.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* annonce qu'ils vont prendre acte de la tenue du débat autour des orientations budgétaires de l'exercice 2023.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux :**

- **Preennent acte que le débat d'orientation s'est bien tenu.**

19h28 – Départ de *Monsieur Pierre MIDELTON*

## **2.2 Règlement Budgétaire et Financier (RBF)**

Sur demande de *Madame Yolène LARGEN-MARINE*, *Madame Marie GARON* présente le point.

Le Conseil municipal a validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57 en séance du 11 octobre 2022, avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023.

Le 31 janvier 2023, le Conseil municipal a validé les dispositifs suivants, introduits par l'instruction M57 :

- Le principe de l'amortissement des immobilisations au *prorata temporis* ;
- La fongibilité des crédits entre chapitres (sauf dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. Il fixe, notamment, les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les règles de gestion, par l'exécutif, des autorisations de programme et autorisations d'engagement.

L'adoption d'un RBF est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Le RBF doit être adopté par l'organe délibérant, avant la délibération adoptant le premier budget primitif en M57.

Le règlement budgétaire et financier reprend :

- Le cadre juridique et le cycle du budget communal (les orientations budgétaires, le budget primitif, les modifications du budget, le compte administratif et le compte de gestion),

- 9
- La gestion de la pluri annualité (Autorisations de programme et d'engagement (AP/AE), gestion des AP/AE, gestion des crédits de paiement, suivi, ...);
  - L'exécution budgétaire (l'exécution des dépenses avant l'adoption du budget, le circuit comptable des dépenses et des recettes, les dépenses obligatoires et imprévues),
  - Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année (les régies, les opérations de fin d'exercice, la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, la gestion de la dette, ...),

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé.

Le règlement proposé pour cette mise en œuvre est joint en annexe.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Madame Marie GARON* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations.

Notant qu'il n'y a pas de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'approuver le projet de règlement budgétaire et financier de la ville de Schœlcher annexé au présent rapport.**

19h31 – Départ de *Madame Josiane NAPOLY-PUJAR*

## COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

### 3.1 Demande de subvention de l'Association « ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » à la ville de Schoelcher

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Madame Nicole DUFEAL*, qui présenter ce point.

Un des axes prioritaires de la politique sportive de la Ville de Schœlcher consiste à accompagner et favoriser le développement des associations sportives de son territoire, par la mise à disposition de moyens divers (équipements, logistiques, communication, etc...).

L'association « ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » développe la gymnastique rythmique avec une section dédiée au niveau national.

A ce titre, 2 des 9 gymnastes ayant participé aux championnats Antilles-Guyane qui se sont tenus le week-end du 4 décembre 2022, se sont qualifiées pour les championnats de France le week-end du 29 janvier 2023, à Nîmes.

Il s'agit d'un évènement dont les normes d'encadrement ont nécessité la présence de trois accompagnateurs :

- Un chef de délégation
- Un juge
- L'entraîneur

Le budget global pour l'organisation de ce voyage aux championnats de France, à Nîmes, qui s'élève à 9 242 €, vous est transmis en pièce jointe.

Aussi, l'association « ASCOIA GYMNASIQUE RYTHMIQUE » sollicite la Ville pour une subvention de 3 500 €, afin de couvrir une partie de ses frais.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Madame Nicole DUFEAL* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations.

Notant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « ASCOIA GYMNASIQUE RYTHMIQUE », d'un montant de trois mille cinq cent euros (3 500 €), pour leur participation aux championnats de FRANCE.**

### **3.2 OPEN CORSAIR INTERNATIONAL DE TENNIS 2023 – 10<sup>ème</sup> anniversaire – Demande d'aide financière à la ville de Schoelcher**

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Madame Nicole DUFEAL*, qui présente ce point.

L'accompagnement des associations est un des axes prioritaires de la politique sportive de la Ville de Schoelcher.

C'est à ce titre que notre collectivité s'engage dans une dynamique de développement, de promotion et de valorisation des évènements sportifs sur son territoire.

Le Country Club de Schœlcher fêtera en mars 2023, le 10<sup>ème</sup> anniversaire de son Open Corsair International de Tennis. Il s'agit d'un évènement reconnu au niveau international comme tournoi de référence sur le circuit tennistique.

A l'occasion de cette 10<sup>ème</sup> édition prévue du 4 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023, le Country Club propose une matinée d'accueil de scolaires de la Ville (classes de CM2) dans le cadre de son volet pédagogique, dont l'objectif est à l'origine, de sensibiliser les jeunes collégiens et lycéens au monde du sport professionnel (échanges, partages d'expérience...).

Le budget global prévisionnel de la manifestation s'élève à 90 000€ pour lequel le Country Club sollicite une participation financière de la Ville à hauteur de 2 000€.

Le dossier et le budget prévisionnel de l'Open International de Tennis sont annexés au présent rapport.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Madame Nicole DUFEAL* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations.

Notant qu'il n'y a pas de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'octroyer une aide financière au Country Club de Schoelcher, pour l'organisation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Open Corsair International de Tennis, à hauteur de deux mille euros (2 000€).**

### **3.3 « La nuit des meilleurs sportifs Schoelchérois » - 6<sup>ème</sup> édition**

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède à nouveau la parole à *Madame Nicole DUFEAL*, qui présente ce point.

La Ville de Schœlcher a organisé la 6<sup>ème</sup> édition de la « nuit des meilleurs sportifs schoelchérois » pour la saison sportive 2021/2022, le vendredi 10 février 2023, de 18h00 à 23h30.

Cette cérémonie, placée sous le thème « SCHŒLCHER TERRE DE JEUX 2024 » s'est déroulée à l'Espace Nautique Georges DUFEAL – étage du club Nautique, et a été suivie d'un cocktail.

La Ville de Schœlcher appartenant à la grande communauté des territoires labellisés « Terre de jeux 2024 », a saisi l'occasion de mettre à l'honneur des sportifs Schoelchérois qui se sont illustrés notamment dans le cadre des Jeux Olympiques (J.O.).

Il convient également de mettre l'accent sur quelques jeunes espoirs qui par leurs palmarès et leurs progressions, font montre d'un potentiel pour participer aux prochains J.O. 2024-2028.

Enfin, comme chaque année, les trois meilleurs sportifs des associations sportives de la ville ont été honorés pour leurs résultats obtenus, durant la saison 2021/2022.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** précise qu'il s'agissait d'une très belle manifestation et que c'est une régularisation puisque l'évènement s'est déjà tenu.

**Monsieur Daniel CHOMET** affirme qu'il va profiter de ce point pour livrer son sentiment. Il est assez transparent à la faveur d'échanges sur cette question notamment avec **Jean-Philippe DERSSION, le Directeur de cabinet**. Il pense qu'il peut y avoir, dans la vie municipale, une diversité de points de vue avec une majorité et une opposition qui l'assume et le vit bien. Elle est respectueuse de chacun des membres de la majorité. Il poursuit : « J'ai le sentiment qu'il y a de la réciprocité même si la majorité et l'opposition ne sont pas toujours d'accord, elles cultivent une certaine amitié y compris dans la contradiction ». Il avoue que s'il a une certaine expérience politique qui lui a permis d'exercer dans d'autres collectivités (au Conseil régional, au Parc naturel régional de la Martinique, au Comité martiniquais du tourisme), il a été très étonné par une situation qui lui a été présentée comme étant un usage. En effet, lors des vœux de la ville, à l'occasion desquels **le Maire** et son Conseil municipal invitent son personnel, l'opposition n'y était pas conviée. Il ajoute : « l'invitation a été lancée le 14 janvier 2023 pour les élus de la majorité et il aura fallu que je le signale, ce qui était pour moi, une anomalie sinon une grossièreté, pour constater que ni les élus du groupe « Réussir autrement » et ni ceux du groupe « Ateliers Schoelchérois » n'avaient reçu d'invitation. Après un échange vif mais aussi très sincère avec **Jean-Philippe DERSSION, le Directeur de cabinet**, il m'avait été indiqué que ce n'était pas l'usage à la ville de Schoelcher. Pour ma part, j'avais porté une appréciation. J'aurais pu le faire remarquer lors du précédent Conseil municipal mais je le signale aujourd'hui. Il m'avait été indiqué que **le Maire** ne voyait pas d'objection à ce que l'opposition soit invitée. Cela s'est fait *a posteriori* et j'avoue que nous sommes tous venus avec plaisir et nous avons passé un agréable moment. Bien que nous ne soyons pas de la même famille politique, on peut de manière très tempérée et très apaisée se souhaiter la bonne année au même endroit et le même jour. J'ai considéré que c'était un usage auquel il fallait sans doute renoncer. Je n'ai pas pu y être confronté, en raison de la crise sanitaire 2020-2021 ».

**Madame Yolène LARGEN-MARINE** rappelle qu'en 2022, cette réception ne s'est pas tenue. Elle lui demande également si le point évoqué est une question diverse.

**Monsieur Daniel CHOMET** explique la raison pour laquelle il fait cette remarque aujourd'hui. Il déclare : « si l'erreur est humaine, si les usages ne sont pas définitifs et qu'on peut envisager de faire les choses différemment, je pense que la répétition n'est pas de mise. J'en reviens à cette manifestation de « la nuit des meilleurs sportifs schelchérois » et fait remarquer que l'intitulé de l'encadré de cette manifestation précise : *le Maire et son Conseil municipal invitent*. Les élus de la majorité y ont été invités et les élus de

l'opposition mais qui sont du Conseil municipal n'y ont pas été conviés. J'avoue m'y être rendu et avoir passé un agréable moment. Je pense que lorsqu'il est indiqué sur une invitation, *le Maire* et son Conseil municipal, je pense que la moindre des corrections est de faire en sorte que nous soyons également invités. J'ai laissé faire dans la mesure où il m'a été indiqué qu'il s'agissait d'un usage. Mais je m'aperçois que les choses se répètent. Il faut trouver les modalités d'organisation interne pour qu'à l'usage, lorsque la ville de Schoelcher et son Conseil municipal invitent, nous n'ayons pas le regret de constater que nous n'avons pas été invités. L'absence pourrait être perçue par ceux qui s'attendraient à nous y voir comme une absence défailante. J'ai fait le choix d'y être mais j'aurais souhaité que cela ne se reproduise plus, à moins qu'on m'explique qu'il y ait d'autres raisons qui justifient pour cette manifestation, que nous ne soyons pas conviés alors que l'invitation le précisait. J'ai assisté à une magnifique manifestation et je remercie et félicite toutes celles et ceux qui y ont pris part parce que je suppose qu'organiser un tel événement n'a pas dû être aisé ».

*Monsieur Emile GONIER* répond à *Monsieur Daniel CHOMET* en lui indiquant qu'« il faudrait que nous ayons une position habitée de pragmatisme. Il t'a été indiqué qu'il ne s'agit pas d'une volonté de l'édilité, contrairement à certaines collectivités qui n'invitent pas l'opposition. Il est vrai que sur leur invitation, il est mentionné : *Le Maire et son équipe municipale invitent. Monsieur Emile GONIER* souligne que *Jean-Philippe DERSION, le Directeur de cabinet* sait que cela ne relève pas de la volonté du Maire. D'ailleurs, *Monsieur Daniel CHOMET* a été invité aux vœux de la CACEM. Maintenant, il faut aller de l'avant. Nous avons trouvé une pratique en place, tu as bien fait d'attirer l'attention sur ce point et cela a été corrigé ». *Monsieur Emile GONIER* évoque un autre point en précisant qu'il n'a pas reçu de carton d'invitation pour « La nuit des meilleurs sportifs Schoelchérois » et que les portes sont grandes ouvertes pour cet événement contrairement à la réception pour les vœux de la nouvelle année où une invitation est requise. Après demande de confirmation auprès de ses collègues, ces derniers lui indiquent qu'une invitation est nécessaire. Il avoue que c'est un point qui devra être corrigé afin de pouvoir avancer.

*Monsieur Christophe AGELAN* prend la parole afin de demander une précision concernant le budget de cette manifestation. Il voulait s'assurer que le montant indiqué correspondait bien à celui du budget définitif et non à celui du budget prévisionnel.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* lui en apporte la confirmation.

Notant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'approuver le budget définitif de la manifestation présenté en pièce jointe.**

19h53 – Sortie de *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND*

### **3.4 Validation du projet « Orchestre à l'école » de l'école primaire Anse Madame A**

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Monsieur Christophe GABUT*, qui présente ce point.

Dans le cadre de son projet éducatif territorial - Plan Mercredi, la Ville de Schœlcher a retenu comme un axe prioritaire la mise en œuvre d'actions pédagogiques et éducatives qui participent à la construction de parcours éducatifs au bénéfice des élèves Schoelchérois, notamment les parcours artistiques et culturels.

A ce titre, notre collectivité entend s'appuyer sur tous les dispositifs innovants répondant à cet objectif.

Le dispositif national « Orchestre à l'école » (OAE) porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Culture et l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale en est une illustration.

### **Qu'est-ce que qu'un orchestre à l'école ?**

Tous les élèves d'une même classe élémentaire ou de collège sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant trois ans. Au rythme moyen de deux heures de pratique instrumentale par semaine, les élèves progressent concrètement et atteignent rapidement un niveau musical de qualité.

Chaque orchestre est un projet de territoire parfaitement adapté aux spécificités locales, fondé *a minima* sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité territoriale.

### **Le projet de classe orchestre de l'école élémentaire Anse Madame A**

Par lettre, en date du 1<sup>er</sup> juin 2022, l'école élémentaire Anse Madame A a sollicité notre collectivité pour créer une classe orchestre dans le cadre de ce dispositif national.

La création de cette classe orchestre a pour ambition de permettre aux élèves d'une même classe de découvrir la pratique instrumentale collective sur trois ans, du CE2 au CM2.

Conformément au cahier des charges relatif à ce dispositif, un groupe de travail a été mis en place réunissant tous les partenaires exigés pour la mise en œuvre :

- L'école élémentaire Anse Madame A porteur du projet
- Le Rectorat
- La Direction des Affaires Culturelles
- L'association Lakou Sanblé Matnik (LSM)
- La Ville de Schœlcher

Des avancées significatives ont été réalisées rapidement dans la conduite et l'ingénierie du projet, qui a débuté durant le mois de janvier 2023 et qui s'étalera sur 20 semaines (du 13 janvier au 23 juin 2023).

L'OAE s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe consiste en l'apprentissage d'un instrument et sa mise en application en orchestre. Cette pédagogie permet une articulation vertueuse des compétences artistiques et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Éducation Nationale.

Les élèves bénéficient de 2 heures de pratique hebdomadaire :

- 1 heure pour l'apprentissage instrumental
- 1 heure en formation orchestrale

Pour garantir des conditions optimales d'apprentissage pour les élèves et d'enseignement pour les professeurs de musique, les cours instrumentaux sont organisés sur le temps scolaire et intégrés dans les emplois du temps des élèves. Ils sont dispensés au sein des locaux de l'association « Lakou Sanblé Matnik », le vendredi de 9 h à 10 h. Les trajets des élèves entre l'école Anse Madame A et « Lakou Sanblé Matnik » sont effectués en bus.

La pratique en formation orchestrale est organisée au sein de l'école Anse Madame A le jeudi de 11h à 12h.

Les parties peuvent décider de modifier cette organisation hebdomadaire des enseignements en cours de projet.

L'orchestre à l'école Anse Madame A s'inscrit dans le projet d'école et s'articule ainsi avec les autres projets s'inscrivant dans le parcours d'éducation artistique et culturelle et notamment la chorale de l'école.

Une communication en direction de l'ensemble de la communauté éducative de l'école et des parents est assurée tout au long du projet. La collaboration des parents est considérée comme un facteur de réussite essentielle du projet.

Les cours sont assurés par des professeurs de musique de « Lakou Sanblé Matnik ».

Les instruments retenus pour l'Orchestre à l'école Anse Madame A sont : guitares, violon, saxophone, clarinette, flûte, batterie, percussions.

Un projet de convention d'objectifs et de moyens entre les partenaires concernés est en cours d'élaboration (Académie de la Martinique, Ministère de la Culture (Direction des Affaires culturelles de la Martinique, Ville de Schœlcher, Collectivité territoriale de Martinique, Ecole de Musique « Lakou Sanblé Matnik ») afin de fixer pour les trois années scolaires concernées les engagements de chacun et les évolutions du projet.

L'engagement de la Ville de Schœlcher consiste en la prise en charge des frais de transport hebdomadaire des élèves de l'école Anse Madame A, au siège d'activité de l'association « Lakou Sanblé Matnik ». Pour la présente année scolaire 2022-2023, le projet classe orchestre se déroulera sur 20 semaines. Deux devis ont été sollicités auprès des transporteurs :

- ADV Concept pour un montant de 1890 €
- Transport EUPHRASIE pour un montant de 2280 €.

Par ailleurs, pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville de Schœlcher devra signer une convention de partenariat avec l'association « Orchestre à l'école » pour une durée de 6 ans.

La mise en œuvre de cette convention est subordonnée à l'adhésion annuelle à l'association « Orchestre à l'école » dont le coût est de 100 euros.

Dans le cadre de cette convention, la Ville devra assurer les frais d'entretien et l'assurance du parc instrumental.

Lors d'une réunion mixte qui s'est tenue le 26 décembre 2022, le Comité Technique « Education Petite Enfance » et le Comité Technique « Sport et Nautisme » ont émis un avis favorable.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

**Monsieur Christophe GABUT** rajoute une précision en indiquant que la Convention Globale d'Objectifs et de Moyens sera signée le samedi 22 Avril 2023 à 10h, à l'Ecole Anse Madame avec tous les partenaires pour marquer le démarrage officiel de ce projet. « Pour rappel, ce projet a démarré à la mi-janvier puisque les enfants ont commencé à utiliser les instruments de musique de l'association « Lakou Sanblé Matnik », en attendant qu'ils puissent avoir les leurs qui ont déjà été achetés mais pas encore payés. En effet, l'Association Orchestre à l'Ecole Nationale attendait la tenue de ce Conseil municipal afin que **Monsieur Le Maire** valide

l'adhésion à l'association pour un montant de 100€, et qu'en contrepartie celle-ci paye les instruments à hauteur de 4024€ », dit-il.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Christophe GABUT* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations. Elle rajoute que c'est un très beau projet innovant et remercie les équipes.

Notant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'approuver l'engagement de la Ville de Schœlcher à la mise en œuvre du projet classe orchestre de l'école élémentaire Anse Madame A sur les 3 années scolaires suivantes : 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025 ;**
- **D'approuver la prise en charge pour l'année scolaire 2022-2023, des frais de transports hebdomadaires des élèves correspondant à un montant de 1 890 € ;**
- **D'approuver la convention de partenariat entre l'association nationale « Orchestre à l'école » et la Ville de Schœlcher ;**
- **D'approuver l'adhésion annuelle de la Ville de Schœlcher à l'association « Orchestre à l'école », dont le montant s'élève, pour l'année 2023, à cent euros (100 €) ;**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer tout acte, toute convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.**

### **3.5 Organisation du « Vidé en pyjama 2023 » - Lundi 20 Février 2023**

19h56 – Retour de *Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND*

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE* qui présente ce point.

Depuis les années 1990, la ville de Schoelcher, en partenariat avec plusieurs groupes à pied, organise le lundi gras, son traditionnel « vidé en pyjama ».

Un départ simultané dans les quartiers désignés s'est tenu dès quatre heures du matin, pour une arrivée sur la place des Arawaks. La manifestation s'est achevée vers 7 heures du matin.

Le lundi 20 février 2023, les groupes retenus pour l'édition 2023, sont les suivants :

- Caraïbes Groove (Démarche)
- Alliance 972 (Cluny)
- Va K Band (Ravine Touza)
- Les Colibris (Terreville)

Une convention a été signée avec chaque groupe participant qui a perçu individuellement un défraiement à hauteur de 500 € TTC.

Comme chaque année, la ville de Schoelcher s'est chargée de mettre en place, de coordonner la manifestation et de diffuser l'information à la population.

Ainsi, la logistique suivante a été mise à disposition :

- 9 voitures avec chauffeurs (2 véhicules par vidé) et une camionnette à l'ouverture et à la fermeture de chaque groupe.

La commune a assuré également la sécurité de la manifestation, en procédant comme suit :

- Encadrer les groupes avec des patrouilles de la police municipale,
- Coordonner la sécurité avec la gendarmerie.

Vous trouverez annexés à la présente les parcours des différents groupes.

Le budget définitif de la manifestation est également présenté ci-après.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations. Elle reconnaît que cette manifestation a connu un grand succès nonobstant la pluie.

Notant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

**A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :**

- **D'approuver l'organisation de cette manifestation.**

### **3.6 Approbation du Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et insalubre 2023 – 2028 et de l'engagement financier pluriannuel de la ville de Schoelcher à ce PILHI**

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE*, qui présente ce point.

Depuis Mai 2022, la ville Schœlcher et la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) se sont engagées dans une démarche pluriannuelle, concourant à mettre en œuvre la déclinaison

stratégique du volet « habitat indigne du Plan Local de l'Habitat » adopté en 2019 par la CACEM : le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne et Insalubre (PILHI).

Pour rappel, le PILHI vise à établir un diagnostic de l'habitat indigne qui couvre l'ensemble du territoire intercommunal. Ce diagnostic permet d'asseoir une stratégie d'intervention globale qui définit des objectifs, des priorités et identifie les outils les plus adéquats, tout en intégrant les opérations en cours. Les résultats du diagnostic révèlent 3 161 bâtis d'habitation repérés dont 530 à Schoelcher en situation de dégradation. Il s'agit pour l'établissement public de coopération intercommunal et ses villes de consolider et soutenir stratégiquement le projet social du territoire et ses modalités de mise en œuvre sur la dimension habitat, dans le respect des compétences détenues par chacune des parties prenantes.

Conformément à la présentation des axes de préconfiguration présentés en Conseil municipal, le 31 Mai 2022, il convient d'approuver le projet de protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du PILHI, et notamment l'engagement financier pluriannuel de la ville à ce PILHI (cf. annexe).

Ce protocole précise les objectifs et coordonne les actions à engager dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire, au titre du PILHI de la CACEM 2023-2028.

La participation financière de la ville de Schoelcher d'un montant de 3 381 569,00 €, pour les 6 années du plan, est répartie comme suit et dont le détail apparaît à la page 50 du Protocole.

Montant total de la participation de la ville	Montant déjà engagé	Montant à engager
3 381 569,00 €	2 732 250,00 €	649 319,00 €

En outre, il faut souligner la contribution de la ville à la mise en œuvre d'une démarche sociale intégrative, réaffirmée à la fois par la Convention Territoriale Globale (CTG) et l'Opération de Revitalisation du Territoire. Ces deux points ont été validés en séance du Conseil municipal en date du 31 Mai 2022.

Pour rappel, les objectifs sont déclinés ci-après :



La stratégie communale en matière de politique Habitat/ Logement permettrait ainsi de décliner un plan d'actions autour de plusieurs points :

- Objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant la poursuite et clôture des opérations en cours dans des délais idoines,
- Les nouveaux secteurs à enjeux d'interventions correctives des risques discutés,
- Besoins spécifiques pour accompagner les propriétaires dans le diffus,
- Les besoins en matière de pilotage, suivi, ingénierie et évaluation.

La Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », réunie le lundi 23 janvier 2023, a émis un avis favorable.

La Commission « Finances et Optimisation des Ressources », réunie le lundi 27 février 2023, a émis un avis favorable.

Le Bureau municipal, réuni le 28 février 2023, a émis un avis favorable.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie *Monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE* et invite les Conseillers municipaux à formuler leurs observations.

*Monsieur Emile GONIER* prend la parole : « le PILHI c'est le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne et non « Insalubre » car ce terme est impopulaire. Nous devrions nous féliciter car ce sont des opérations très lourdes, délicates et qui prennent du temps. C'est à ce titre que la note précise que sur les

3 381 569,00 €, le montant à engager n'est plus que de 649 319,00€. Nous devons nous réjouir et ce n'est pas de l'autosatisfaction».

Notant qu'il n'y a plus de demande d'intervention, *Madame Yolène LARGEN-MARINE* soumet la question à l'approbation des Conseillers municipaux.

A l'unanimité, les Conseillers municipaux décident :

- **D'approuver le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne et Insalubre 2023-2028 porté par la CACEM ;**
- **D'approuver l'engagement financier pluriannuel de la ville à ce PILHI pour un total de 3 381 569,00€, pour les 6 années du plan, le montant déjà engagé étant de 2 732 250, 00€ ;**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.**

## QUESTION DIVERSE

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* cède la parole à *Madame Evelyne CHARLES*, nouvelle collaboratrice qui a récemment rejoint l'équipe au côté de *Madame Sabrina PRUDENT, Directrice des Affaires générales par interim.*

*Madame Evelyne CHARLES* se présente en qualité d'Assistante de gestion des assemblées délibérantes et remercie d'avoir été accueillie.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* la remercie.

*Monsieur Christophe AGELAN* intervient pour une question diverse. En effet, il l'avoue s'être abstenu lors du vote du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2023 car il n'a pas reçu la communication liée à la position de la mairie concernant les pharmacies de Terreville. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une omission. Il demande si une communication a été faite à ce sujet.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* répond par l'affirmative et indique qu'on peut retrouver cette lettre d'information sur les réseaux sociaux de la ville. Elle confirme que c'était une communication globale, en direction de la population et qu'elle pourra lui être transmise.

*Monsieur Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND* indique qu'il souhaite formuler une question diverse au sujet d'une pharmacie qui se fait attaquer pour des raisons capitalistiques et économiques.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* rappelle que cette demande d'intervention aurait dû être précisée en début de séance du Conseil municipal.

*Madame Yolène LARGEN-MARINE* remercie l'assemblée pour ces échanges de bonne facture et souhaite

à tous une belle soirée.

La séance est levée à 20H07.

Schoelcher le 03 AVR 2023  
Le Secrétaire de séance,

  
Maurice JOSEPH-MONROSE

Schoelcher le 03 AVR 2023  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

  
Yolène LARGEN-MARINE

